

Mulroney prédit au Sénat français que le Canada restera un pays uni

Michel Venne
envoyé spécial

PARIS — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a transporté en Europe hier le débat constitutionnel canadien pour prédire à un parterre de personnalités que le Canada restera uni. Il a dénié les « pessimistes » qui souhaitent « le démantèlement du Canada », les assimilant à ceux qui s'opposent sur le Vieux Continent à l'Europe unie.

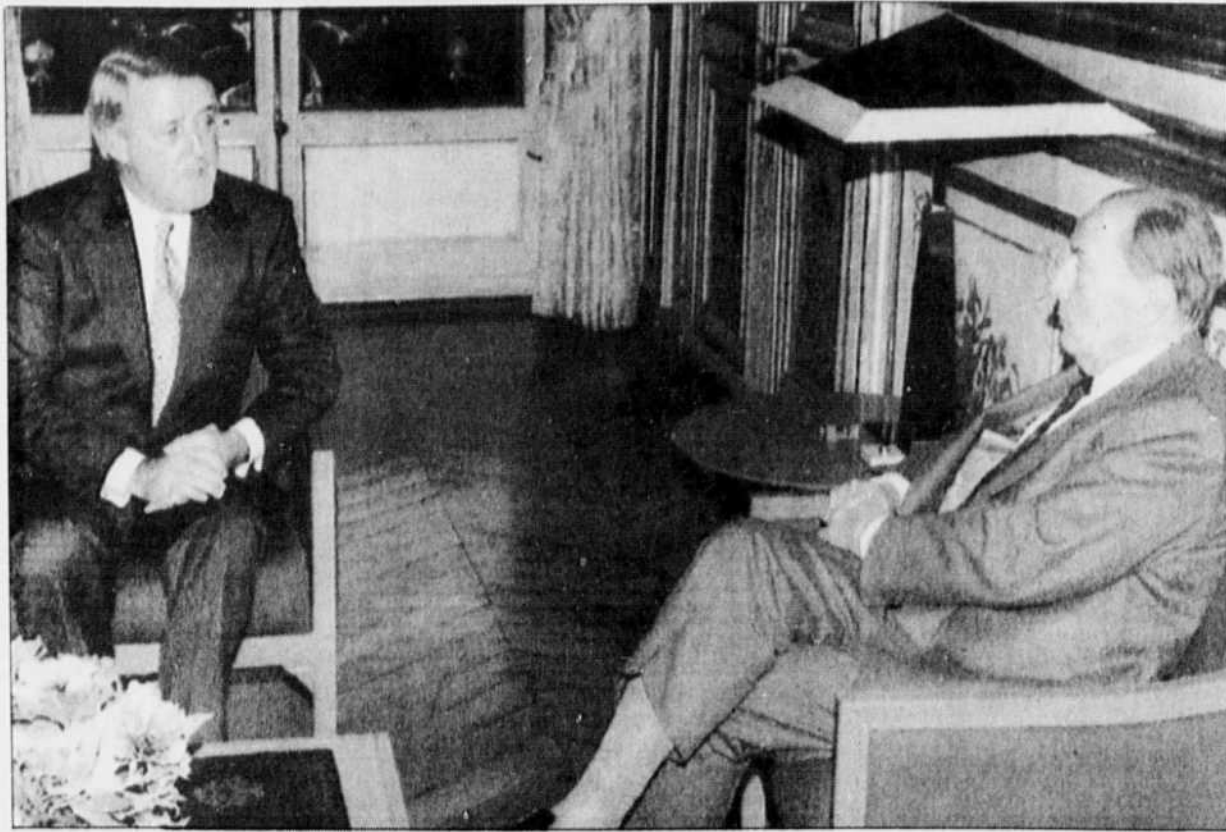
Invité par l'Institut France-Amérique à prononcer un discours au Sénat de France à l'occasion d'une visite officielle qui l'a mené chez M. François Mitterrand et Mme Édith Cresson, M. Mulroney a soutenu que « ce ne sont jamais les pessimistes qui bâtissent l'avenir ».

Et c'est pourquoi il s'est dit « convaincu que la vaste majorité des Canadiens francophones et anglophones, Québécois et non-Québécois, souhaitent que le processus de renouvellement de notre Constitution débouche sur un Canada plus prospère, plus uni, mais UN Canada ».

Il a demandé « quelle logique, après tout, pourrait bien amener les Québécois à s'isoler, à se couper du Canada, alors même que les puissances industrialisées s'unissent pour devenir plus concurrentielles, plus efficaces ».

M. Mulroney a en outre dénoncé « les vieux nationalismes et les idéologies du siècle dernier (qui) continuent de se discréditer ça et là, la Yougoslavie (NDLR : où se déroulent des combats sanglants entre partisans de l'indépendance de la Croatie et les forces fédérales) en est le plus tragique exemple ».

Dans une entrevue au quotidien *Le Monde*, publiée dimanche, le premier ministre s'en était pris aux « séparatistes » qui ont « inventé un nouveau mot, un écran de fumée : la souveraineté » parce qu'ils « savent très bien que l'indépendance ne sera pas



Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, a eu, hier, un entretien avec le président de la République française, François Mitterrand, à l'occasion du Sommet de la francophonie.

PHOTO AP

acceptée ». Il les a accusés de prendre le Canada pour une « cafétéria dans laquelle on peut choisir certains plats et laisser les autres », raillant ces idées souverainistes de conserver, dans un Québec souverain, la devise et même la citoyenneté canadienne. « Quel aveu d'impuissance », dit-il.

Après avoir décrit brièvement les propositions constitutionnelles de son gouvernement, M. Mulroney a soutenu que l'expérience européenne était pour lui une « puissante inspiration ». « En établissant une union

monétaire, dit-il, vous définissez des nouveaux mécanismes de coordination fiscale et, dans plusieurs domaines, les pays de la Communauté sont en train de partager davantage leur souveraineté que ne l'ont jamais fait les provinces canadiennes ».

« Notre expérience et la vôtre, plus récente, le démontrent assez bien, a-t-il ajouté : l'intégration économique, le partage des responsabilités et des souverainetés sont, et seront demain, les conditions idéales du succès des pays et du bonheur des peuples. »

Le système fédéral a bien servi les Canadiens, a insisté le premier ministre, qui se trouve à Paris pour participer à compter de demain au quatrième Sommet de la francophonie. Il a en outre affirmé que le français aurait disparu d'Amérique si, « par manque d'imprudence, le Canada n'avait pas été fondé. Que serait-il advenu des francophones nord-américains ? Qui sait ? Aurait-ils été engloutis dans la mer anglophone nord-américaine, comme ce fut le cas pour presque tous ceux et celles qui ont déjà voulu

vivre en français aux États-Unis ? On peut facilement imaginer que oui », a-t-il déclaré.

M. Mulroney a dépeint le Canada comme un lieu prospère (« la septième économie industrielle et le deuxième niveau de vie au monde ») qui « aura le plus fort taux de croissance l'an prochain » parmi les pays de l'OCDE. Il a parlé des « bienfaits d'une des unions économiques et politiques les plus efficaces au monde ».

Devant un auditoire composé en partie d'ambassadeurs et de personnalités européennes, le chef du gouvernement fédéral a expliqué que dans son pays, d'un océan à l'autre, même hors du Québec dans les communautés francophones, « on parle toujours français, on y travaille en français, on y vit en français ». La langue française exprime « la fierté d'un passé glorieux et la confiance dans un avenir brillant », s'est-il félicité, sans mentionner le taux effarant d'assimilation à l'anglais et l'intransigence de certaines provinces de l'Ouest envers les francophones.

En outre, il a déclaré que « tous ces foyers francophones sont reliés par le plus vaste réseau de radio-télévision et de télécommunications de langue française au monde (TV5) ». Ce qui est faux. Des données communiquées au DEVOIR montrent qu'au moins une vingtaine de communautés francophones de plus de 5000 habitants n'ont toujours pas accès au réseau de télévision internationale de langue française. TV5 rejoint à peine la moitié des foyers francophones câblés hors Québec.

M. Mulroney a d'autre part célébré les liens qui unissent l'Europe et la France au Canada. Des Airbus construits à Toulouse portent les couleurs d'Air-Canada, dit-il. Tandis que des avions Canadair éteignent les feux de forêt en France. Une fusée Ariane, lancée de Kourou, en Guyane, a placé tout récemment en

Voir page A-4: Mulroney



(CP)

Mulroney fustige la CEE

Mulroney fustige le Parlement européen qui prépare une résolution contre le projet Grande-Baleine. Bourassa réagit avec tiédeur.

Page A-2

Le Québec second violon ?

Si les Québécois sont considérés dans certains pays africains comme le « levain de la francophonie », mais comme gouvernement le Québec joue le rôle de second violon par rapport au Canada.

Page B-1

Plus de 100 millions de francophones

Le Haut Conseil de la francophonie évalue à 105 millions (2 % de la population mondiale) le nombre de francophones.

Page B-1

Le cardinal Léger lègue ses biens à ses oeuvres

Marie Laurier

LE CARDINAL Paul-Émile Léger lègue l'universalité de ses biens matériels, y compris toute police d'assurance sur sa vie, à la Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Par-delà sa mort, il souhaite ainsi assurer la survie de ses oeuvres.

Par ailleurs, dans son testament rendu public hier, il explique brièvement sa démission du siège épiscopal de Montréal en 1967 en disant avoir répondu à l'appel impérial et lançant de la misère humaine dans les pays du tiers monde. Mais il ne cache pas que son séjour en Afrique a été difficile. « Dieu et l'Histoire seront les Juges de mes 17 ans de pastorat à Montréal, écrit-il. Autant l'un sera miséricordieux, autant l'autre pourrait être sévère, et cependant le Seigneur m'a aimé; autant, j'ai essayé de vous aimer, tous. Et alors pourquoi vous avoir abandonnés ? Les impératifs de ma conscience ne me permettaient pas d'autre alter-

native. L'aspect du tiers monde devenait lancinant, et sans la moindre intention de donner l'exemple, je croyais que le Concile m'avait fait découvrir la présence de l'Église dans tous les peuples. »

Le prélat décédé le 13 novembre dernier et inhumé samedi dans la crypte de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde souligne qu'après « trois semaines de réflexion et de prière », il a obtenu la permission du pape Paul VI de quitter Montréal. « J'ignorais quel sacrifice cela m'imposerait », avoue-t-il, pour redevenir (après l'expérience du Japon) un simple missionnaire en Afrique. Les chemins où je m'engageais étaient hérissés d'obstacles. Mon espérance aurait pu défaillir. » Mais il ajoute aussitôt : « La main du Seigneur s'effrit à moi, à chaque carrefour, m'évitant de m'engager sur des routes de désespoir. »

Les dispositions spirituelles du cardinal Léger sont celles qu'il avait notées à Rome, le 25 mai 1979, jour

Voir page A-4: Le cardinal

Le NPD fait volte-face pour le comité Castonguay avec Dobbie

Les libéraux de Jean Chrétien ne savent encore trop que faire

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE NPD a dit oui hier au plan de relance du comité Castonguay-Dobbie avancé par le gouvernement fédéral, mais les libéraux se sont retrouvés à hésiter publiquement entre deux maux : se dédire et emboîter le pas au parti d'Audrey McLaughlin ou s'exclure du processus constitutionnel fédéral pour l'avenir prévisible.

Le parti de Jean Chrétien s'est trouvé plongé dans ce profond embarras quand le Nouveau Parti démocratique a annoncé hier midi qu'il retournerait siéger à la commission Castonguay-Dobbie, même si sa coprésidente manitobaine reste en poste. L'offre du gouvernement fédéral de tenir une conférence nationale sur la Constitution d'ici février a servi de prétexte à la volte-face du

NPD.

L'idée s'apparente à l'assemblée constituante réclamée par mon parti, a en effet applaudi le chef Audrey McLaughlin. « Notre but consiste à faire avancer le débat constitutionnel », a-t-elle soutenu à l'issue d'une rencontre de son caucus.

Selon la proposition gouvernementale, les coprésidents du comité seraient également soulagés de l'essentiel de leurs pouvoirs administratifs au profit d'un haut fonctionnaire.

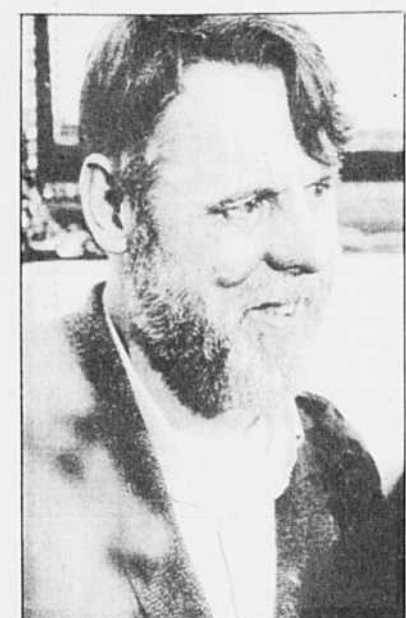
Malgré cela, hier soir, au terme d'une rencontre de 90 minutes avec ceux de ses députés qui sont membres du comité Castonguay-Dobbie, le chef libéral n'était pas en mesure de donner l'heure juste sur la position de son parti, se contentant d'indiquer qu'il allait rencontrer dès aujourd'hui le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark.

« Nous en aurons plus à vous dire demain », promettait un porte-parole du chef de l'opposition officielle quelques minutes après la sortie en coup de vent de son leader.

Le problème du Parti libéral, c'est que, avec ou sans lui, le comité reprendra sous peu ses travaux. « Ce serait idéal d'avoir les libéraux », a convenu le ministre Clark qui précise : « pas question de donner au Parti libéral un veto sur l'existence du comité. » Ce n'est pas son problème, lance de son côté Audrey McLaughlin au sujet de l'isolement relatif du Parti libéral. Je ne consulte pas M. Chrétien avant de prendre mes décisions, qu'il prenne les siennes.

Or, depuis dix jours, le Parti libéral fédéral a fait du congédiement du député manitobain Dorothy Dob-

Voir page A-4: Le NPD



Terry Waite hier à Damas.

L'otage britannique Terry Waite est libéré

DAMAS (Reuter) — Terry Waite, dernier otage britannique du Liban, et l'Américain Thomas Sutherland ont été libérés hier et ont aussitôt annoncé que trois autres captifs seraient relâchés avant la fin du mois par leurs ravisseurs musulmans pro-iraniens.

Lors d'une conférence de presse au ministère syrien des Affaires étrangères à Damas, Terry Waite a déclaré que son compagnon d'infortune et lui avaient été enchaînés au mur de leur cellule pendant presque toute leur détention.

Selon Terry Waite, pris en otage en 1987, l'un de ses gardiens a déclaré en leur annonçant leur libération à Beyrouth dans la matinée : « Avant la fin du mois, Joseph Cicippio et Alann Steen seront relâchés, nous espérons, au cours des cinq pro-

chains jours. »

Le ravisseur a ajouté qu'« avant la fin du mois Terry Anderson serait libéré », a rapporté l'émissaire de l'Église anglicane.

Terry Waite a dit ne pas avoir obtenu d'informations sur deux Allemands enlevés eux aussi par des extrémistes libanais.

Waite et Sutherland, conduits à Damas dès leur libération à Beyrouth, sont les cinquième et sixième otages occidentaux du Liban à retrouver la liberté depuis le début de la médiation du secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, en août.

Terry Waite, 52 ans, avait été enlevé à Beyrouth le 20 janvier 1987 lors d'une mission pour le compte de l'Église anglicane. Thomas Sutherland, 60 ans, doyen de la faculté d'a-

griculture de l'Université américaine de Beyrouth, avait été kidnappé 18 mois plus tôt, le 9 juin 1985. Le premier aura connu 1763 jours de captivité et le second 2353, un chiffre dépassé par le seul Terry Anderson, enlevé en mars de la même année.

Également disparu, un homme d'affaires italien, Alberto Molinari, est présumé mort.

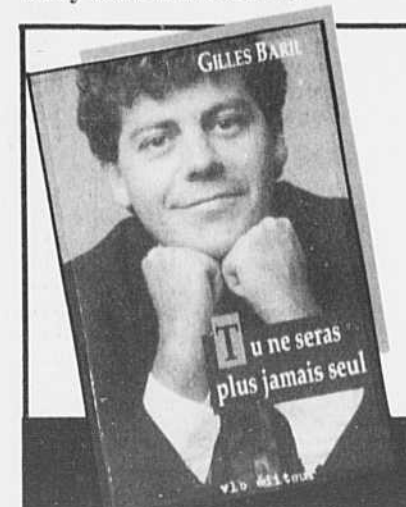
Le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar a dit que les ravisseurs libanais et le gouvernement iranien souhaitent que tous les captifs soient libérés d'ici la fin de l'année. Interrogé sur une éventuelle libération de prisonniers arabes par Israël en réponse à la dernière libération d'otages occidentaux, le secrétaire général a dit que les pourparlers se poursuivaient à ce sujet.

Mais Israël a affirmé hier qu'aucune libération de prisonniers libanais n'était prévue. « Israël attend toujours des informations claires à propos du navigateur de l'armée de l'air Ron Arad et d'autres soldats prisonniers et disparus », a déclaré le ministre de la Défense.

Depuis le début du processus d'échanges cet été, Israël a libéré 66 prisonniers libanais et a rendu les cadavres de neuf maquisards, en échange des restes d'un soldat israélien et d'informations concrètes concernant deux autres militaires.

Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir, en visite aux États-Unis, s'est félicité de la libération des deux otages occidentaux mais a confirmé que son pays ne libérerait pas de prisonniers arabes tant que ses

Voir page A-4: L'otage



Tu ne seras plus jamais seul

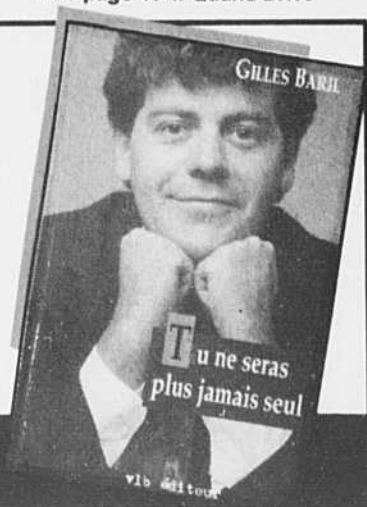
Gilles Baril

Le récit bouleversant d'une descente aux enfers de la drogue et de l'alcool.

Gilles Baril avait 24 ans, à l'époque où il devint le plus jeune député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale. Dans cet ouvrage percutant, l'ex-député nous parle, avec beaucoup de courage et de générosité, de son drame personnel et de sa réhabilitation, cause à laquelle il se consacre aujourd'hui à plein temps.

201 pages — 15,95 \$

vib éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE



Ottawa hausse les cotisations d'assurance-chômage de 7 %

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — À compter de janvier, les travailleurs canadiens paieront en moyenne 52 \$ de plus par année à titre de contribution à l'assurance-chômage.

Après quelques jours de suspense, le gouvernement fédéral a finalement rendu public hier la quote-part additionnelle qu'employeurs et travailleurs devront verser l'an prochain à la caisse déficitaire de l'assurance-chômage, qui permet à l'heure actuelle à 1,4 millions de Canadiens de vivre en attendant de retourner sur le marché du travail.

Pour le ministre Bernard Valcourt, titulaire d'Emploi et Immigration, le gouvernement a en quelque sorte coupé la poire en deux puisque cette hausse « raisonnable » de 7,1 % « respecte les besoins des travailleurs et des employeurs puisqu'elle minimise l'augmentation du taux, tout en limitant l'augmentation du déficit pour le compte de l'assurance-chômage ».

La troisième hausse des cotisations depuis 1988 se traduira pour les travailleurs par un chèque de paye allégé puisqu'il devra fournir 3 \$ par

100 \$ assurés plutôt que 2,80 \$ comme cela se faisait depuis juillet dernier (date de la dernière hausse). En ce qui concerne l'employeur, il devra verser 4,20 \$ plutôt que 3,92 \$.

Pour un travailleur gagnant 26 000 \$, cette majoration signifie que le gouvernement fédéral aura prélevé à la fin de l'année sur son chèque de paye 780 \$ en guise de cotisation plutôt que 728 \$ en 1991. Le maximum a été fixé à 1108 \$ pour l'employé et 1551 \$ pour l'employeur.

En dépit des mesures annoncées hier, la caisse de l'assurance-chômage, qui normalement suffit à la demande, enregistrera l'an prochain un déficit de 3,4 milliards \$, qu'on espère pouvoir combler d'ici 1995.

L'opposition a condamné hier aux Communes la décision annoncée une heure plus tôt. Ils la jugent inopportune parce qu'elle alourdit les charges fixes des employeurs et des travailleurs au moment où le pays sort difficilement de la récession.

Dans une conjoncture de reprise lente de l'économie, le chef libéral estime que cette annonce « arrive au plus mauvais moment » et « prend au dépourvu » les employeurs.

Pour les néo-démocrates, la majoration des cotisations arrive au plus mauvais moment.

Mulroney invitera Aristide à Montréal

Michel Venne

envoyé spécial

PARIS — Multipliant les gestes d'appui au président renversé d'Haiti, M. Jean-Bertrand Aristide, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, profitera du Sommet francophone cette semaine pour l'inviter à lui rendre visite à Montréal ou Ottawa dans les prochaines semaines.

À l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec le président François Mitterrand, le premier ministre a aussi confirmé hier que le Canada appuiera une résolution pour que le Sommet de la francophonie dénonce le coup d'État du 30 septembre, réclame le rétablissement du président Aristide et appelle au respect et à l'extension de l'embargo commercial décrété par l'OEA, comme le rapportait LE DEVOIR dans son édition de samedi.

« Nos initiatives commencent à avoir un effet très sérieux, s'est réjoui M. Mulroney. L'essence et l'électricité commencent en effet à manquer dans l'île antillaise. Les principaux fournisseurs pétroliers d'Haiti, le Mexique et le Venezuela, ayant interrompu leurs livraisons en signe de représailles. La situation devient explosive, là-bas, et M. Mulroney estime que cela « fait beaucoup de tort au gouvernement par intérim, au

gouvernement entre guillemets, a dit M. Mulroney.

Un processus de négociation entre les représentants d'Aristide et ceux du gouvernement illégitime doit s'engager au cours de la fin de semaine prochaine à Carthagènes, en Colombie, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA) dont le Canada est membre actif.

M. Mulroney a dénoncé une fois de plus le sort du président « démocratiquement élu d'Haiti bafoué dans ses droits. Le Sommet doit se prononcer là-dessus, dit-il. M. Mulroney a indiqué que le Canada travaillait avec la France à un projet de résolution.

Le premier ministre a par ailleurs condamné l'expulsion par les putschistes de l'ambassadeur de la France en Haïti, M. Jean-Raphaël Dufour, rappelé hier par le gouvernement français « pour consultations ». « C'est épouvantable poser des gestes semblables et ce n'est pas du tout à l'avantage » des autorités actuelles », a conclu le premier ministre canadien.

Le chef du gouvernement canadien a réitéré hier l'importance pour le Canada de lier l'aide au développement au respect des droits de la personne et de la démocratie. « Ca demeure une priorité pour le Canada, ici comme au Common-

wealth », a-t-il déclaré. Au dernier Sommet du Commonwealth, à Harare au Zimbabwe le mois dernier, cette position du Canada avait reçu un accueil glacial. Le même sort lui semble réservé au sein de la francophonie. Dans une entrevue au quotidien *Le Monde* publiée hier, la ministre française de la Francophonie, Mme Catherine Tasca, a déclaré que « nul pays ne devrait se poser en donneur de leçons de démocratie. Quelles que soient les situations, dit-elle, les francophones doivent éviter l'exclusion ».

M. Mulroney proposera au Sommet francophone une résolution sur les droits de la personne et la démocratie. Mais cette résolution n'ira pas aussi loin que de lier l'aide au respect des droits, dont indiqué des membres de l'entourage du premier

ministre. M. Mulroney fera savoir aux pays francophones qu'il est de l'intention du Canada de tenir compte de plus en plus de ce critère dans ses programmes d'aide et de coopération sans essayer d'imposer ce point de vue aux autres pays. « Nous ne demandons à personne d'endosser notre position », a déclaré M. Mulroney en conférence de presse hier soir.

Par ailleurs, les Canadiens se sont succédé hier à l'Élysée, le premier ministre du Québec ayant été reçu à son tour par le président de la République française. M. Mitterrand a été l'hôte aussi d'une délégation syndicale (formée de membres de la Confédération internationale des syndicats libres) dont faisait partie le vice-président de la FTQ, M. Claude Ducharme.

Bourassa laisse à Mulroney la défense de Grande-Baleine face à la froideur européenne

Michel Venne

envoyé spécial

PARIS — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a haussé le ton hier contre les opposants au projet hydro-électrique québécois de Grande-Baleine.

En présence de son homologue québécois, M. Robert Bourassa, M. Mulroney a suggéré hier au Parlement européen (qui peut être saisi cette semaine d'un projet de résolution dénonçant Grande-Baleine) de « se mêler de ses affaires ».

En comparaison, la première réaction du premier ministre du Québec a paru bien molle. M. Bourassa a commencé par dire qu'il n'avait pas pris connaissance du projet de résolution, qui circule pourtant depuis une semaine à Bruxelles dans les milieux diplomatiques. Le Québec a une délégation générale à Bruxelles dirigée par un bon libéral, l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain.

Au contraire, M. Mulroney a commencé par dire qu'il ne faut pas « s'énervé avec ça, il ne faut pas dramatiser ». Il a ajouté qu'il avait personnellement assez de difficultés avec ses propres problèmes à Ottawa pour donner des conseils aux autres et suggéré au Parlement européen d'adopter la même attitude. « Ce serait peut-être un bon conseil pour eux. Qu'ils se mêlent de leurs affaires, dit-il, et nous on va s'occuper des nôtres ».

M. Mulroney a informé la presse

que le projet de résolution lui avait été communiqué dès la semaine dernière. Ce texte était « bourré d'erreurs, d'impressions et de faussetés », dit-il. Le premier ministre aurait immédiatement donné des instructions à l'ambassadeur canadien auprès de la CEE, M. Gordon Smith, de rétablir les faits auprès des autorités de l'Europe.

Ce projet de résolution serait véhiculé par un député du Parti vert au Parlement européen. Selon les informations disponibles à Paris hier soir, il était encore possible que le projet de résolution ne soit jamais déposé.

Contrairement à son homologue fédéral, M. Bourassa s'est réfugié dans un discours prudent. Il a évité d'adresser des reproches ou des conseils à l'institution européenne, préférant attendre que le projet de résolution ait fait l'objet d'un débat formel.

Après la déclaration de M. Mulroney, M. Bourassa a ajouté qu'il ne « manquera pas d'arguments » pour se défendre. Il a prédit que l'impact d'une telle résolution ne serait « pas très important ». « Je crois fermement qu'elle n'aura aucune crédibilité », dit-il. Puis il s'est moqué de la dialectique européenne sur ces questions. Rappelant que les Européens ont réclamé longtemps la fin de la chasse aux bébés phoques qu'elles que soient les conséquences pour les trappeurs, ils se portent aujourd'hui à leur défense, et demandant qu'on renonce à construire des barrages à la Baie James pour protéger leur mode de vie.

La FTQ rappelle au Canada ses devoirs envers la francophonie

Clément Trudel

LA FTQ et le Congrès du Travail du Canada viennent de demander aux gouvernements québécois et canadien de « renforcer la société civile plutôt que des régimes douteux » dans la francophonie. La lettre que M. Fernand Daoust a adressée au premier ministre Mulroney insiste sur la défense des droits humains dans ces pays dont les chefs d'État se réunissent au Sommet de Chaillot. M. Daoust rappelle aussi que le Canada a promis de porter à 0,7 % sa part du PNB consacrée à l'aide aux

pays en voie de développement, ce qui tarde à venir.

Dans la réponse qu'a faite M. Mulroney à M. Daoust et dont la FTQ vient de rendre public le contenu, le chef du gouvernement canadien souligne qu'il a déjà pris l'engagement, devant les parlementaires de langue française, de favoriser la formation d'une « unité de soutien à la démocratisation ». Nulle institution ou association, nul gouvernement « ou groupe d'individus agissant seul ne pourrait opérer les changements qui s'imposent... si les aspirations et les espoirs de tous les citoyens ne peu-

vent s'exprimer librement », précise M. Mulroney qui poursuit : « Je favorise la participation de tous les groupes d'intérêts, y compris bien sûr le mouvement syndical, à la construction d'une francophonie pleinement démocratique ».

La conférence de Dakar avait dénoncé les tentatives de remise en cause des droits des travailleurs dans maints pays francophones, fustigeant le non-respect des Conventions du Bureau international du Travail portant sur le droit d'association. Les représentants de syndicats de vingt pays reliés à la francophonie ont aussi exprimé aux présidents

Diouf (Sénégal) et Mitterrand (France) des doléances semblables à celles que transmet M. Daoust aux leaders canadiens et québécois. M. Daoust a aussi fait part à M. Bourassa de la situation des travailleurs africains du secteur informel et du secteur rural. Le président de la FTQ déplore que les gouvernements favorables aux politiques d'ajustement structurel dans les pays fortement endettés ne tiennent pas suffisamment compte de la dimension sociale de ces mesures qui jouent le plus souvent au détriment des moins bien nantis.

LES 22 ÉTOILES LES PLUS BRILLANTES DU MONDE DES AFFAIRES CANADIEN.

Les lauréats des Prix Canada pour l'excellence en affaires 1991:

DESIGN INDUSTRIEL

Actar Airforce Inc.
Toronto (Ontario)

et

Studio Innova Inc.

Toronto (Ontario)

Black & Decker Canada

Brockville (Ontario)

et

KAN Industrial Designers

Toronto (Ontario)

ENTREPRENEURSHIP

Linda Lundström

Présidente

Linda Lundström Ltd.

Toronto (Ontario)

Raymond Ouellette

Président

Les Produits Verriers Novatech inc.

Sainte-Julie (Québec)

ENVIRONNEMENT

Eco-Tec Inc.

Pickering (Ontario)

Edmonds Landscape and

Construction Services Limited

Edmonds Environmental

Services Division

Halifax (Nouvelle-Écosse)

INNOVATION

Emermodal Engineering Limited

Waterloo (Ontario)

Le Groupe Vidéotron ltée

Montréal (Québec)

Sutherland-Schultz Limited

Kitchener (Ontario)

INVENTION

Alcan International Limitée

Centre de recherche et de

développement Arvida

Jonquière (Québec)

Les Câbles Canada Limitée

Don Mills (Ontario)

Norvik Technologies Inc.

Burlington (Ontario)

MARKETING

Tenue de Cérémonie Classy Inc.

Montréal (Québec)

Pursuit Fisheries (1987) Limited

(une division de Clearwater

Fine Foods Inc.)

Bedford (Nouvelle-Écosse)

W.C. Wood Company Limited

Guelph (Ontario)

PETITE ENTREPRISE

Atlantic Fish Specialties Ltd.

Charlottetown

(Île-du-Prince-Édouard)

Freda's Originals Inc.

Toronto (Ontario)

Minerva Technology, Inc.

Calgary (Alberta)

QUALITÉ

Chrysler Canada ltée

Usine de montage de

mini-fourgonnettes de Windsor

Windsor (Ontario)

Linamar Machine Limited

Guelph (Ontario)

Les meilleurs et les plus brillants entrepreneurs ont été honorés le 30 octobre dernier à Ottawa à l'occasion de la soirée de gala des Prix Canada pour l'excellence en affaires 1991.

Ces prix prestigieux ne sont pas faciles à obtenir. Les membres du jury sont très exigeants — bon nombre d'entre eux sont d'anciens lauréats. La concurrence est serrée, car les Canadiens ont l'esprit d'entreprise. Le processus de sélection est rigoureux. Les gagnants ont de quoi être fiers.

Ces 22 réussites témoignent du fait que les Canadiens sont à la hauteur du marché international. En voulant « Réussir... absolument! » sur un marché de plus en plus compétitif, les lauréats montrent ce que peut donner la volonté de s'engager personnellement à la poursuite de l'excellence.

Pour savoir comment être reconnu comme l'une des plus brillantes étoiles du milieu des affaires et obtenir des renseignements sur le programme de l'année prochaine, contactez le bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le plus près.

PRIX CANADA
POUR
L'EXCELLENCE
EN AFFAIRES



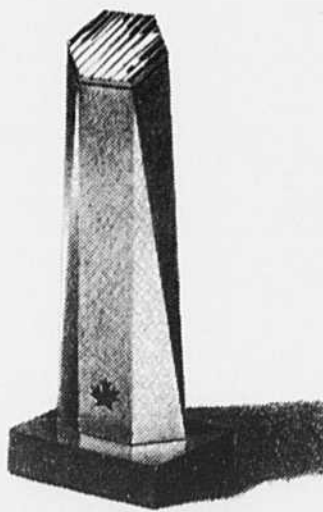
Réussir...absolument!

Canada



Industrie, Sciences et Technologie Canada

Industry, Science and Technology Canada



Jean Campeau se « mouillera » en public pour la souveraineté

Josée Boileau

JEAN CAMPEAU, l'ancien président de la Caisse de dépôt et de placement, participera ce soir au vaste rassemblement souverainiste organisé au Palais des Congrès de Montréal par le Mouvement Québec.

Il s'agira de la première sortie publique de M. Campeau, qui sera entouré du chef du Parti québécois Jacques Parizeau, du chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, et de plusieurs autres souverainistes affichés.

Les sympathies souverainistes de M. Campeau étaient connues lorsqu'il a été nommé l'an dernier à la tête de la Commission Bélanger-Campeau, mais ce n'est qu'en septembre dernier, à la suite du dépôt des propositions constitutionnelles fédérales, qu'il a clairement fait connaître ses couleurs.

L'assemblée de ce soir, pour laquelle plus de 2000 personnes sont attendues, a pour objectif d'inciter le premier ministre Robert Bourassa à tenir un référendum sur la souveraineté en 1992, comme l'y oblige la loi 150. La soirée a pour thème : *La souveraineté, on est prêt.*

Des publicités dans les journaux et à la radio de même que les organisations politiques et syndicales membres du Mouvement Québec ont

battu le ralliement.

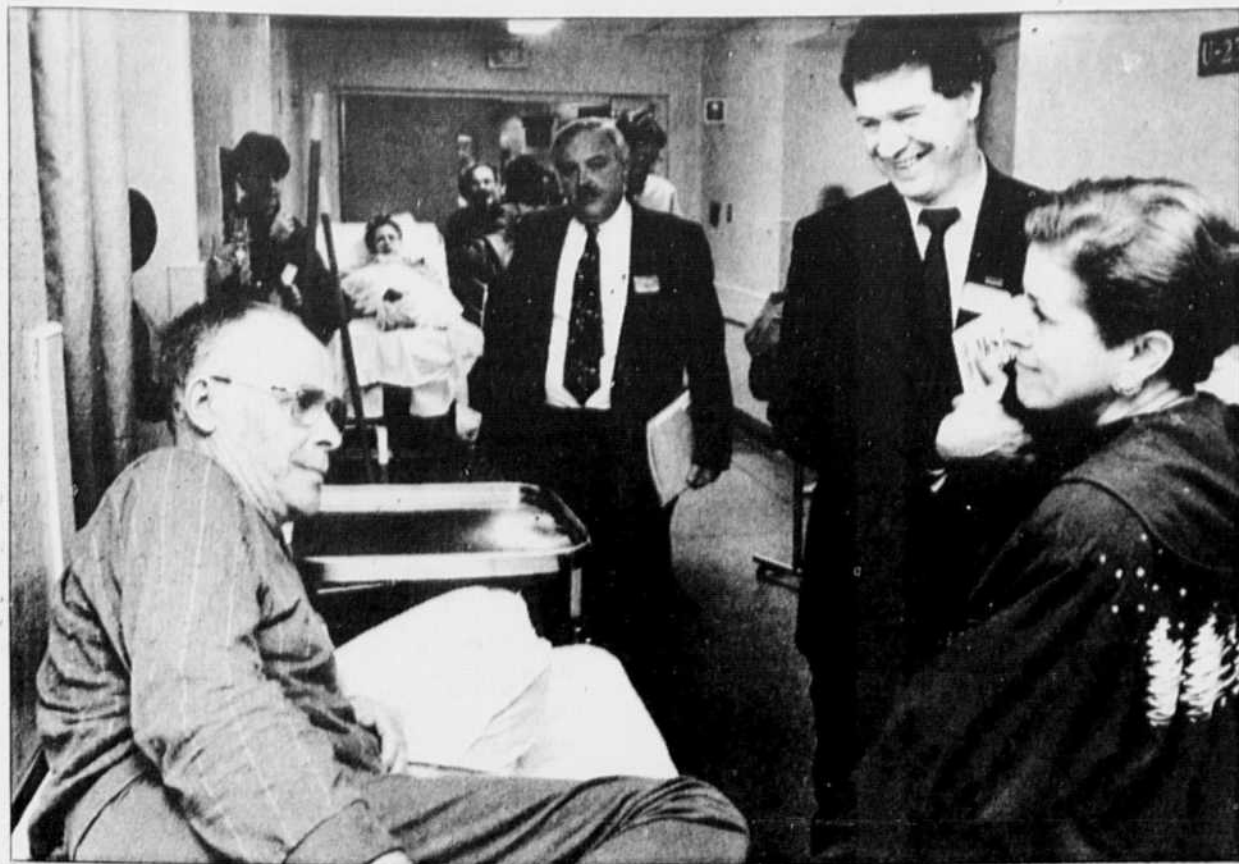
Outre MM. Parizeau, Bouchard et Campeau, les Gérald Larose (CSN), Fernand Daoust (FTQ), Lorraine Pagé (CEQ), Jean Dorion (SSJB de Montréal), Guy Bouthillier (Mouvement Québec français), Germaine Vaillancourt (Fédération des femmes du Québec), Serge Turgeon (Union des artistes) et Serge Demers (président du Mouvement Québec) prendront la parole.

Le président du Mouvement national des Québécois, M. Sylvain Simard, présentement à Paris en raison du Sommet de la francophonie, fera pour sa part parvenir un télégramme.

Le Mouvement Québec a d'ailleurs dénoncé hier « le rôle de seconde zone » joué par le gouvernement québécois dans l'ombre du gouvernement fédéral à l'occasion de ce quatrième Sommet.

M. Serge Demers a du même soufflé fustigé les propos qu'aurait tenu le premier ministre Brian Mulroney hier à Paris devant l'Association France-Canada. M. Mulroney aurait affirmé que les souverainistes veulent faire du Québec un Panama ou un Porto Rico.

Le Mouvement Québec (à ne pas confondre avec le Mouvement Québec français) a été mis sur pied en février dernier pour regrouper ensemble les forces souverainistes.



Des députés péquistes, dont Rémy Trudel et Louise Harel (à gauche), visitaient hier l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Une coalition bataille contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu

Paul Cauchon

LE PARTI québécois et les employés de l'Hôtel-Dieu de Montréal veulent faire passer le projet de déménagement du célèbre hôpital du centre-ville, fondé par Jeanne Mance il y a 349 ans.

Selon les informations obtenues par le PQ, la décision de déménager l'Hôtel-Dieu d'ici cinq ans sur un site de Rivières-des-Prairies, dans le nord-est de l'île de Montréal, sera annoncée le 16 décembre prochain par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté.

Mais malgré que la direction de l'hôpital ainsi que le Conseil des médecins et dentistes de l'institution aient déjà signifié leur accord au projet, le syndicat CSN des employés de l'hôpital soutient que des médecins tentent actuellement d'organiser à l'aide d'une pétition une assemblée le 7 décembre prochain, histoire de remettre en question cet accord.

Le projet adopté par le Conseil d'administration de l'hôpital prévoit le déménagement complet de l'institution (personnel, services, installations) à Rivière-des-Prairies, où l'on souffre d'un manque de lits.

Selon le porte-parole de l'opposition en matière de santé, le député Rémy Trudel, un tel déménagement représenterait une très coûteuse ex-

reux au point de vue économique : 2500 emplois directs seraient perdus pour le centre-ville de Montréal, « ce qui représente trois fois la fermeture des usines Angus », s'exclame le député Louise Harel, qui accompagnait M. Trudel hier à l'hôpital en compagnie des députés André Boulerice, Michel Bourdon et André Boisclair.

« Cela aurait un effet déstructurant majeur, ajoute Rémy Trudel, avec entre autres la perte d'emplois des professionnels qui constituent un support à l'économie du centre-ville ».

La fermeture représenterait également une coûteuse erreur du point de vue médico-hospitalier, ajoute-t-il, puisqu'il s'est développé autour de l'Hôtel-Dieu un réseau institutionnel des plus variés, dont l'Institut de recherche clinique de Montréal.

La fermeture entraînerait aussi un engorgement important des autres hôpitaux du centre-ville, principalement les deux hôpitaux francophones Saint-Luc et Notre-Dame. Le président du Syndicat des employés de Saint-Luc, Sylvain Dandurand, qui n'appartient pas à la même centrale syndicale que les employés de l'Hôtel-Dieu, était pourtant venu hier appuyer ses collègues parce que la fermeture de l'institution entraînerait une pression majeure sur les urgences des autres hôpitaux.

Autre argument : l'Hôtel-Dieu comprend 570 lits, et on prévoit en

créer 512 à Rivière-des-Prairies. Comme le déménagement est estimé à 300 millions de dollars, « on aura dépensé 300 millions pour ne pas créer un seul lit de plus dans la région montréalaise », de dire M. Trudel.

En fait le PQ et les employés de l'hôpital offrent une solution : reconnaissant les besoins importants en services hospitaliers dans le nord-est de la métropole, on propose de rénover plutôt l'hôpital Rivières-des-Prairies (l'ancien Mont-Providence), en lui ajoutant une vocation médico-hospitalière. On y créerait donc de nouveaux lits, et on conserverait l'Hôtel-Dieu, dont les coûts de rénovations sont estimés à 88 millions \$, selon M. Trudel qui cite une étude du Conseil régional de la santé.

L'Hôpital Rivières-des-Prairies, qui compte actuellement 400 patients, en a déjà accueilli 1100.

Selon M. Trudel, les professionnels de l'établissement ainsi que la direction sont victimes d'un « chantage » exercé par la direction du ministère, qui laisse entendre que l'hôpital perdrait son affiliation universitaire si le projet de déménagement ne se réalise pas.

Les experts internationaux scrutent la toile olympique

Laurent Soumis

ALORS QUE la note résultant de la fermeture du Stade olympique de Montréal atteint déjà 22 millions \$, les quatre membres du Comité d'experts internationaux ont repris hier leur étude d'une solution temporaire pour assurer la sécurité du toit rétractable.

Par voie de communiqué, la Régie des installations olympiques (RIO) a fait savoir hier que « les experts internationaux qui reprennent leurs délibérations à huis clos ne seront pas disponibles pour aucun commentaire ni déclaration relativement à leur mandat ».

Le 7 novembre dernier, le ministre responsable de la RIO, M. André Valierand, avait modifié le mandat du Comité d'experts internationaux, originellement chargé d'identifier une solution permanente pour la toile, afin qu'il détermine d'ici la fin du mois de novembre une solution permettant de sécuriser temporairement la membrane pour l'hiver prochain.

Le Comité, présidé par M. Robert Boyd et formé de MM. Massimo Majowiecki, Kazuo Ishii et Harald Muehlberger, poursuivra donc ses travaux sur cette question jusqu'à jeudi prochain.

Une porte-parole de la RIO a précisé hier que la facture résultant de l'effondrement d'une poutre au Stade, le 13 septembre dernier, atteignait déjà 18 millions \$. Les différents rapports d'experts et l'établissement du programme d'entretien préventif ont coûté 5 millions \$; la consolidation des poutres, 4,3 millions \$; la réclamation des Expos, 3,7 millions; l'annulation du Super Motocross, 1,4 million \$; et le reste en divers travaux.

Il faut aussi compter 4 millions \$ supplémentaires pour les réparations de la toile effectuées par Socotec (1,5 million \$), les différents rapports déposés et attendus du Comité d'experts internationaux (2 millions \$) et l'achat d'une réserve de toile (500 000 \$).

Pour sa part, le député péquiste de Verchères et porte-parole de l'opposition officielle, Mme Luce Dupuis, a soutenu que « la démonstration n'a toujours pas été faite de la nécessité de prolonger la fermeture du Stade olympique ».

Selon Mme Dupuis, « le ministre confond la fiabilité et la sécurité, prend prétexte de l'incident du 13 septembre (chute de la poutre) pour se mettre en valeur, et ce, sans se soucier des torts irréremédiables que

cause cette situation au Stade olympique et à Montréal », et se livre à « du vaudeville de mauvais goût » dans « sa partie de bras de fer » avec le président de la RIO, M. Pierre Biéau.

« Est-ce que la question de la réouverture du Stade a été clairement soumise aux experts », demande Mme Dupuis. Est-ce que les experts en arrivent à la conclusion que les chutes de neige abondantes justifient la fermeture prolongée du Stade ? Que répond le ministre à l'opinion des experts à l'effet qu'il est possible en cas de chute de neige importante de fermer temporairement le Stade le temps de procéder au déneige-

ment de la toile ? »

Un porte-parole du ministre a fait valoir que les cinq rapports de contre-expertise sur l'opinion de Socotec (1991), de même que le dernier rapport de SNC-Lavalin, démontreraient que « le Stade ne peut être considéré comme sécuritaire en toutes circonstances », allusion faite aux orages, grands vents et tempêtes de neige qui inquiètent les spécialistes.

« Il serait irresponsable dans ces circonstances d'autoriser la réouverture du Stade », a-t-il rappelé, tout en soulignant que la décision de M. Valierand était supportée par le conseil des ministres.

Une campagne de 18 millions \$ contre le « gel » des étudiants

Caroline Montpetit

LE MINISTRE de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, a lancé hier un plan d'action contre l'abus de drogues qui touchera cette année les huit commissions scolaires ainsi que tous les établissements privés d'enseignement de l'île de Montréal.

Le budget de ce programme : 18 millions \$, alloués principalement à la formation et à l'embauche de personnel qualifié, qui agira dans le cadre des cours de « formation personnelle et sociale » de la 5ème année du primaire à la dernière année du secondaire.

Le thème de la campagne de prévention qui lance ce projet : *Pour triper, pas besoin de te geler.*

Selon le plan suggéré par le ministre, les élèves bénéficieront, à partir de la 5ème année du primaire, de 17 heures d'enseignement par année consacré à l'abus de drogues.

Un professionnel par 3000 élèves sera également embauché pour faire de la prévention et effectuer un suivi auprès des étudiants qui consomment déjà des stupéfiants.

Ces professionnels agiront à titre de support pour les étudiants, et non en tant que délateurs, tenait à préciser hier le ministre Pagé. Ils tenteront de gagner la confiance des jeunes, en les écoutant et en les épaulant.

« Les temps forts de la prévention contre l'abus de drogues se situeront au cours de 5ème année du primaire, ainsi qu'au cours des 1ère, 3ème et

5ème année du secondaire », de préciser la directrice des communications au ministère de l'Éducation, Mme Suzanne Beaulieu.

Un récent sondage effectué par le ministère auprès de 5581 adolescents et publié dans la revue *Châtelaine*, porte à 16 % la proportion de jeunes de 13 à 17 ans ayant admis avoir essayé l'un ou l'autre des différents types de drogues, dans les régions de Montréal et de Québec.

De l'ensemble des adolescents admettant avoir déjà consommé de la drogue, 5 % l'avaient fait avant l'âge de 12 ans, soit au cours du primaire.

Par ailleurs, les essais effectués par les nouveaux consommateurs augmenteraient durant le secondaire de 6 % par année, pour atteindre une proportion de 29 % en dernière année.

« Le programme s'attarde présentement aux écoles situées sur l'île de Montréal, cette région est identifiée comme cible prioritaire, poursuit Mme Beaulieu. Il sera appliqué dans les autres régions du Québec, au cours de l'année 1992-1993 ».

Par ailleurs, c'est le comédien Gregory Charles, bien connu des enfants, qui a été nommé porte-parole du ministère pour animer cette campagne.

Le programme du ministère de l'Éducation fait suite au dépôt du rapport Bertrand, au gouvernement du Québec, qui proposait toute une série d'actions gouvernementales, en matière de lutte contre l'usage et l'abus de drogues.

Une garderie d'un million

Josée Boileau

MERCK FROSST, la plus importante entreprise pharmaceutique au Canada, a décidé d'investir un million de dollars dans une garderie en milieu de travail en banlieue de Montréal. Dans le petit monde des garderies québécoises, l'investissement est majeur, et remarqué.

La description du projet se veut d'ailleurs aussi somptueuse que le montant annoncé : toit cathédrale à différents angles, salle multifonctionnelle de 59 mètres carrés, une pouponnière de 15 places pour seulement 10 bébés, un seul étage pour éviter les marches aux enfants, finitions soignées pour rendre la garderie semblable au foyer, terrasse fermée, terrain de jeux deux fois plus grand que l'espace requis, ensemble du personnel spécialement formé.

La firme d'architectes Stahl, Nicolaïdis, Fukushima, Orton et David Reich a en fait conçu un centre qui surpasse toutes les normes gouvernementales en matière de garderies. Quatre ans de préparation auront précédé cet ambitieux projet auquel une soixantaine d'enfants auront accès. Mais selon l'Office des services de garde, il y aurait facilement de la place pour une centaine de bouts-de-choux.

« Normalement une garderie de 60

enfants requiert un investissement de 272 000 \$ à 300 000 \$; pour ce montant, on a quelque chose de fort acceptable, ajoute le porte-parole de l'Office, M. Gilles Émond. Dans le cas de Merck Frosst, le terrain sur lequel la garderie sera construite vaut à lui seul 350 000 \$, mais la compagnie investit quand même 500 000 \$ pour sa garderie, ce qui reste un montant très important. »

La compagnie a également facilité les choses tout au long du processus, y allant dès la conception du projet d'une importante mise de fonds et d'un appui affiché de la haute direction, notamment de la part du président de la filiale canadienne, M. Michael Tarnow.

La multinationale Merck Frosst est d'ailleurs connue pour ses politiques en faveur des enfants de ses employés. Aux États-Unis, elle a même ouvert pour ceux-ci ses propres écoles privées.

La garderie, qui portera le nom de *Mère Framboise* (aux mêmes initiales que la compagnie, et ce n'est pas une coïncidence !), sera située à Kirkland, dans la banlieue ouest de Montréal, à un kilomètre du siège social de Merck Frost.

L'inauguration des travaux se fera lundi prochain. Tout devrait être terminé pour l'ouverture officielle au printemps 1992. La construction d'une deuxième garderie est prévue dans environ cinq ans.

EN BREF...

Plus de travailleurs syndiqués

(SB) — LE NOMBRE de travailleurs syndiqués a légèrement augmenté au pays en 91, révèle une étude du ministère du Travail du Canada. La hausse est de 1 % et fait grimper à 4 068 423 le nombre total de syndiqués au pays, un chiffre qui ne tient pas compte cependant de tous les licenciements survenus au cours des 10 derniers mois (les statistiques sont en date du 1er janvier 91). Selon l'étude, les travailleurs syndiqués représenteraient actuellement 36 % de la main-d'oeuvre au Canada, soit à peu de chose près le même pourcentage qu'en 1990. Le Syndicat canadien de la fonction publique (avec ses 398 000 membres), le Syndicat national de la fonction publique provinciale (302 000) et le Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (170 000) sont les trois plus importants syndicats du pays quant au nombre de membres. Depuis 1984, le nombre de syndiqués s'est accru de façon constante, mais dans une proportion moins élevée que celui des travailleurs non syndiqués. Cependant, entre 90 et 91, le nombre de syndiqués s'est accru, alors que celui de l'autre groupe restait pratiquement inchangé.

Pétition contre le dézonage

DES ÉTUDIANTS des facultés d'agriculture de Laval et de McGill ainsi que de l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe ont entrepris de faire signer une pétition pour stopper le dézonage des terres agricoles de la métropole. Les trois groupes d'étudiants apportent ainsi leur appui à la Coalition verte, qui regroupe 30 organismes opposés à ce dézonage réclamé par la commission de l'aménagement de la CUM même si on prévoit avoir tout le terrain nécessaire pour le développement urbain à court et moyen terme à tout le moins. Les sols de cette région sont très productifs et les jeunes agriculteurs de l'île, juste à côté d'un des meilleurs marchés qui soient, ont droit d'avoir leur chance, affirment les pétitionnaires.

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

DU 14 AU 19 NOVEMBRE 1991

JE LIVRE



MARDI

CAFÉ LITTÉRAIRE ALICE-PARIZEAU: CONFIDENCES D'ÉCRIVAINS

11 h 30 Gilles Archambault reçoit Christiane Duchesne.



Gilles Archambault



Christiane Duchesne



Jean-Claude Germain



Émile Ollivier

GRANDE PLACE ALCAN / HYDRO-QUÉBEC

10 h 30
12 h 00
14 h 00

Jeu *Le français par cœur* proposé par les Dictionnaires Robert

Casino-livres produit par Le livre animé

COMME UN GRAND LIVRE OUVERT:

LES PRIX LITTÉRAIRES À QUOI ÇA SERAIT?

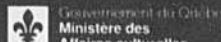
Gérard-Marie Boivin reçoit Nicole Brossard, André Girard, Élie Turcotte, Émile Ollivier et Pierre Turgeon.

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

PLACE BONAVENTURE

Prix d'entrée (TPS incluse) Adultes: 5 \$ / Étudiants et aînés: 3 \$

le jeudi de 17 h à 22 h / le vendredi de 9 h à 22 h / le samedi de 11 h à 22 h / le dimanche de 11 h à 21 h / le lundi de 10 h à 21 h / le mardi de 10 h à 18 h.



Un grève de 16 mois dans une caisse populaire prend fin sur des augmentations substantielles

Sylvain Blanchard

ON NE VOIT PAS ça souvent, une grève dans une caisse populaire. Mais à Brossard, rue Provencher, 64 employés, gagnant moins de 20 000 \$ par année pour la plupart, ont décidé d'en faire une l'an dernier. Elle a pris fin hier, après 16 mois de piquetage devant l'édifice !

Ce qu'ils ont gagné ? La réduction (de 11 à 8) du nombre d'années de service nécessaires avant d'atteindre le maximum de l'échelle salariale.

Une grande victoire, selon le syndicat, qui voulait au départ une baisse de 11 à 5 ans.

« Malgré les apparences, explique la présidente, Josée Fournier, il y a de quoi se réjouir. On a peut-être perdu 16 mois de salaire, mais ce qu'on vient de gagner va nous permettre de vivre un peu plus décemment ».

La caisse de Brossard est l'une des

300 caisses du Mouvement Desjardins à être syndiquée. Sur un total de 1325, ce n'est pas beaucoup, mais suffisant, croit Mme Fournier, pour prévoir que les autres employés du Mouvement se mettent en ligne pour obtenir un règlement semblable, lors de leurs prochaines négociations.

« Il pourrait y avoir un effet d'entraînement important, même chez les non-syndiqués, dit-elle. Car règle générale, lorsqu'un gain le moindre important est obtenu dans une caisse, les autres le veulent aussi. Par contre, la bataille sera très difficile. Pas à cause de la résistance naturelle de l'employeur au changement, mais parce que Desjardins, selon mes informations, tentera en 92 de geler le sommet de ses échelles salariales pour le ramener à des niveaux comparables à ceux des banques ».

En plus de la réduction de leur échelle salariale, les syndiqués obtiennent en 91 une augmentation de

4 %. Certains toucheront un 2 % additionnel pour permettre le rattrapage découlant de la réduction du nombre d'échelons salariaux. La rémunération des caissières au sommet de l'échelle était de 405 \$ par semaine au début du conflit. Elle est maintenant de 448 \$.

Pour en arriver là, les 64 caissières, commis et secrétaires représentés par la CSN ont dû faire du piquetage durant 16 mois, hiver comme été, souvent cinq fois par semaine à raison de cinq heures par jour, ce qui a entraîné la fermeture de la caisse. Celle-ci a été réouverte en mars, mais seulement entre midi et 15 heures, la clientèle étant invitée à payer ses comptes et à faire ses dépôts par le système inter-caisse, ou le réseau de guichets automatiques.

La bataille a donc été longue. Trop longue pour certains qui, incapables de joindre les deux bouts avec les 110 \$ versés par le fonds de grève de la CSN, ont régulièrement demandé à leur exécutif de mettre fin au con-

flit. 12 syndiqués remirent leur démission et trouvèrent du travail ailleurs, après le refus répété de leur assemblée générale d'agir dans ce sens.

La question ne fut cependant jamais réglée complètement. Et les nombreux tiraillements qui en découlèrent réussirent plus d'une fois à troubler le sommeil de la jeune présidente du syndicat, qui comprenait bien les difficultés de ses camarades.

« Il y a beaucoup de filles parmi nous qui élèvent seules leur enfant, raconte Josée Fournier. C'était assez facile de comprendre leurs problèmes. Par contre, chaque fois que la question du retour au travail a été soulevée en assemblée, la majorité nous disait non ».

Ce retour s'est effectué hier, les employés retrouvant les neuf cadres de la maison.

« C'est un peu bizarre comme atmosphère, mais ça va aller », conclut Mme Fournier.

Une coalition lance une autre alerte à l'Ashuapmushuan

LE HARNACHEMENT à des fins hydro-électriques de la rivière Ashuapmushuan, prévue par Hydro-Québec pour la prochaine décennie, détruira s'il se réalise 70 % des aires de reproduction de la ouananiche présente dans le lac Saint-Jean, selon une étude faite pour la coalition locale qui s'oppose au projet.

D'autre part, cette étude indique que 11 des 34 km de rivière actuellement utilisés par les salmonides en aval des Chutes de la Chaudière se retrouveront sous 100 mètres d'eau, ce qui les rendra pratiquement inutilisables.

Une telle situation, affirmait hier M. Jean Paradis, porte-parole du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan, est de nature à compromettre véritablement l'existence de la ouananiche dans cette région, une ressource naturelle qui a une importance dans la vie sociale dont on a peu d'idée dans les grandes villes du Sud. En effet, la pêche sportive à la ouananiche pourrait entraîner, selon l'étude du regroupement, la perte potentielle de 25 000 captures par année et de 50 000 jours de pêche, une activité d'une valeur annuelle de 3 millions \$ par an en dépenses direc-

tes.

Les 181 km de l'Ashuapmushuan fournissent actuellement 83 % des « unités de production » de la ouananiche, comparativement à 10 % pour la Métabetchouane et 7 % pour la rivière aux Saumons. Les autres grands cours d'eau de la région, comme la Péribonka, sont aujourd'hui harnachés par les barrages de l'Alcan et leur contribution, autrefois majeure, est devenue marginale dans la reproduction de cette espèce.

L'Ashuapmushuan, une des dernières grandes rivières naturelles du Québec habité, serait d'autre part

grandement perturbée par le turbinage de l'eau qui serait déterminé par les pointes dans la demande d'énergie dans la province. Ainsi, les débits de printemps seraient cinq fois moindres qu'en période naturelle parce qu'Hydro-Québec tentera d'emmagasiner le plus d'eau possible. D'autre part, les débits subiront des pointes énormes, passant en quelques heures de 15 à 439 mètres cubes à la seconde, ce qui pourrait faire fluctuer le niveau de l'eau dans certaines parties de la rivière jusqu'à trois mètres en quelques heures.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'otage

soldats ne seraient pas libérés.

Les États-Unis ont remercié la Syrie, l'Iran, le Liban et les Nations unies d'avoir contribué à la libération des otages. Ils ont en même temps, par la voix du porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater, lancé un appel à la libération des autres otages toujours détenus au Liban.

La Grande-Bretagne s'est elle aussi félicitée du retour des deux otages hier, tout en soulignant que l'affaire des otages n'était pas terminée. Le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd a remercié l'ONU, la Syrie, l'Iran et le Liban de « leur assistance humanitaire ».

La libération imminente de Terry Waite et de Thomas Sutherland avait été annoncée dans la matinée par le mouvement pro-iranien Djihad islamique, dans un communiqué accompagné d'une vieille photographie de Terry Anderson.

Elle avait été confirmée dans l'après-midi par le ministre libanais des Affaires étrangères, Faris Bouez, avant son annonce officielle au siège des Nations unies.

Comme leurs prédécesseurs, les deux hommes ont pris la route de Damas pour y être présentés à la presse et confiés à leurs ambassadeurs respectifs.

La double libération d'hier relance les tractations de l'ONU sur un vaste échange de prisonniers au Proche-Orient.

19 novembre

par la PC et l'AP

1990: les 16 pays de l'OTAN et les six états du Pacte de Varsovie signent un traité de désarmement conventionnel en Europe qui met véritablement fin à la Guerre Froide.

1988: décès de Christina Onassis, fille du riche armateur grec.

1986: le président Reagan reconnaît que des armes américaines ont été vendues à l'Iran et que l'argent de la vente a servi à financer les contras nicaraguayens.

1985: rencontre Reagan-Gorbatchev, à Genève.

1984: près de 500 personnes perdent la vie dans un violent incendie dans une raffinerie de Mexico.

1983: Bruce Hood devient le premier arbitre de la Ligue nationale de hockey à prendre part à 1000 matches.

1979: Antoine Maillet se mérite le Prix Goncourt pour son roman Pélagie-la-Charrette.

1978: des militaires du Guyana découvrent dans le Temple du Peuple, en pleine jungle, les corps de plusieurs centaines d'adeptes de la secte, qui se sont suicidés.

1969: atterrissage d'Apollo-12 sur la Lune.

1967: fondation du mouvement Souveraineté-Association.

1949: inauguration des nouvelles orgues du sanctuaire de Sainte-Anne-Beaupré.

1828: décès du compositeur autrichien Franz Schubert, né en 1797. Ils sont nés un 19 novembre: Ferdinand de Lesseps, constructeur du canal de Suez (1805-1894); Indira Gandhi, chef du gouvernement indien (1917-1984); l'actrice Kathleen Quinlan (1954); l'actrice Jodie Foster (1962); le modiste Calvin Klein (1942); le magnat de la radiodiffusion Ted Turner (1938); l'animateur de télévision Larry King (1933).

Le Djihad islamique avait amorcé le mouvement en libérant en août le journaliste britannique John McCarthy, porteur d'un message demandant une médiation de Javier Perez de Cuellar pour mettre fin à sept ans de crise des otages.

Le secrétaire général a dépêché un émissaire, Giandomenico Picco, au Proche-Orient à plusieurs reprises pour négocier un marché complexe portant sur les otages occidentaux, des centaines de prisonniers arabes détenus en Israël et sept soldats israéliens disparus au Liban ces dernières années.

Trois Occidentaux — les Américains Edward Tracy et Jesse Turner et le Britannique Jack Mann — ont, depuis, retrouvé la liberté.

◆ Mulroney

orbite un satellite canadien Anik. Il a rappelé avec nostalgie les batailles de Vimy (durant la Première Guerre mondiale) et de Dieppe (durant la Seconde) au cours desquelles plus de 100 000 Canadiens ont perdu la vie; la moitié reposent en sol français.

Il a réitéré l'engagement du Canada, par sa participation à l'OTAN et la présence d'un contingent militaire canadien, à collaborer à la sécurité de l'Europe. Puis il a invité les investisseurs français et européens à « tirer profit des avantages » du vaste marché américain, rappelant que le Canada a signé un traité de libre-échange avec les États-Unis et compte étendre la zone de marché libre au Mexique prochainement.

◆ Quand Brive

Afin justement de ne pas tomber dans les pièges inhérents au régionalisme, plus précisément dans les écueils qu'inévitablement il provoque, les animateurs de Brive sont « sortis » de leur région afin de convaincre certains pontes de la République des lettres à devenir jurés de ce prix. Ce jury se compose, et devra toujours être composé, de 4 membres de l'Académie française, 4 de l'Académie Goncourt, 2 des Inscriptions et belles lettres, et 2 journalistes. Pascal Quignard et Jean Tardieu ont été notamment couronnés.

Plus importante manifestation culturelle de sa région, la Foire de Brive, avec ses 100 000 visiteurs, a par la suite, comme chacun sait, signé une entente avec Montréal qui s'est traduite par la création d'un autre prix accordé, celui-là, à un auteur écrivant pour les jeunes. « Une littérature qui est beaucoup plus cotée ici au Québec qu'en France ». Ces prix ont été attribués à Denis Côté, du Québec, et Claude Gutman, de France, pour l'ensemble de leur oeuvre respective.

Dans le cadre de ce Salon, on a par ailleurs rencontré un vrai, un authentique encyclopédiste, M. François Demay, responsable du département encyclopédique de Larousse, qui vient de mener une vaste entreprise baptisée *Théma*.

Vingt ans après la première encyclopédie thématique, M. Demay a en effet pris le taureau par les cornes.

Condoléances à Michel Lefèvre

Notre collègue Michel Lefèvre a perdu son père, M. Pierre-Roch Andrieux Lefèvre.

Âgé de 91 ans, celui-ci est décédé au cours du week-end.

Sa dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire Urgel Bourgie, 5650, Côte-des-Neiges, à Montréal, de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures.

Nos sincères condoléances à notre collègue et à sa famille.

nes et, avec l'aide de collaborateurs s'entend, a décidé d'actualiser le savoir, les connaissances qu'elles soient historiques, géographiques, philosophiques, littéraires, médicales, chimiques, économiques et autres.

Le travail obtenu se présente sous la forme de cinq volumes auxquels on a apporté un soin particulier, comparativement à la précédente, à la présentation, à l'illustration. « Nous avons décidé que chaque sujet ne serait pas traité en un seul article, qu'il ne dépassera pas deux pages, et qu'ils seraient accompagnés d'illustrations pertinentes ».

Théma, c'est cinq volumes se transigeant aux alentours de 500 \$ ou 100 \$ séparément qui se divisent comme suit : un volume consacré aux hommes et à leur histoire; un au monde d'aujourd'hui, ce qui inclut par exemple le traitement des phénomènes ou problèmes sociaux contemporains; un aux sciences et techniques; un aux arts et à la culture, et un aux sciences de la vie.

Pour arriver à bon port, mais surtout pour communiquer le maximum de connaissances ou faits en facilitant la compréhension pour le lecteur, « nous avons fourni un gros effort dans l'écriture pour clarifier, pour simplifier. Aucun des auteurs des 1250 sujets abordés n'a écrit avant que nous leur ayons donné notre accord après une réunion avec chacun d'entre eux ».

◆ Le cardinal

anniversaire de son ordination sacerdotale. Il parle des « oeuvres de Dieu dans sa vie » et affirme avoir eu une enfance heureuse, des parents exemplaires et surtout « une grand-mère qui était élevée à des états mystiques ».

C'est librement qu'il a décidé de devenir prêtre à 16 ans pour réaliser enfin cet idéal le 25 mai 1929.

Après avoir rendu grâce à Dieu, le cardinal exprime sa reconnaissance à ses parents, aux huit papes qu'il a connus, depuis Pie X jusqu'à Jean-Paul II, avec des paroles filiales pour chacun d'eux, plus particulièrement à l'endroit de celui qu'il a toujours vénéré, « Pie XII qui m'a donné tout ce que l'Eglise peut accorder à un prêtre: la plénitude du sacerdoce et la pourpre romaine, et, surtout, son affection qui fut celle d'un Père pour un fils chéri ». Puis, il énumère les noms des évêques qui ont favorisé sa vocation et son travail de missionnaire, notamment Mgr Jean Zoa, de Yaoundé, « qui m'a traité comme un frère pendant douze ans », et qui incidemment assistait à ses obsèques samedi. Il mentionne aussi le cardinal Verdier qui l'a reçu dans la Compagnie de Saint-Sulpice et qui a contribué à lui faire découvrir sa vocation de missionnaire.

Il remercie aussi les prêtres qui l'ont accompagné durant sa longue vie et aussi les laïcs dont il ne peut mentionner les noms tant la liste est longue.

Rappelant la pérennité des oeuvres qu'il a fondées, le cardinal Léger écrit : « Des millions de dollars ont été déposés dans mes mains durant ces 50 années. Je me trouve, en ce moment les mains vides, car toutes ces sommes, administrées par des prêtres et des laïcs dévoués, ont été jetées dans le « sein des pauvres ». Que ma mort n'arrête pas ce flot de générosité ».

Le libellé du testament se termine par l'expression de ses dernières volontés quant à ses funérailles et à sa sépulture, ce qui fut formellement respecté. C'est à sa demande que le *Salve Regina* a accompagné le cortège à la sortie de la basilique Notre-Dame samedi dernier.

Rappelons que la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, légataire universel en toute propriété des biens matériels du cardinal, est une société constituée légalement qui a

reçu la sanction royale le 18 décembre 1981. Le siège social est situé sur la rue de l'Épée à Outremont.

◆ Le NPD

bie à la direction du groupe une condition *sine qua non* de son retour à la table du comité fédéral. Aussi bien en paroles que par écrit, leur chef Jean Chrétien s'est associé à cette condition. « Elle n'est pas bonne », dénonçait-il ainsi à Montréal il y a dix jours alors qu'il donnait le signal du boycottage par son parti du super-comité fédéral.

Jusqu'à hier, le NPD avait souscrit, encore que du bout des lèvres, à la même exigence. Mais au fil des jours, il avait progressivement assoupli sa position. Surtout qu'en coulisses, le gouvernement Rae de l'Ontario laissait savoir que la ligne dure adoptée par le NPD ne lui souriait pas.

Aux Communes hier après-midi, le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark n'a pu résister à la tentation de narguer ouvertement les troupes de Jean Chrétien, faisant un détour pour féliciter le NPD du « leadership » dont il faisait preuve en mettant fin à son boycottage.

D'ailleurs, avant même une réunion des membres libéraux, leur embarras était visible. « Je ne sais pas », répondait Jean Chrétien aux questions une heure avant la rencontre de ses troupes, tandis qu'un député n'osait dire s'il favorisait ou non un retour à la table du comité. Hier soir, les libéraux étaient tout aussi muets. « M. Chrétien vous a donné notre position », lançait ainsi le Montréalais Warren Allmand avant de se précipiter vers la sortie, suivi de plusieurs de ses collègues.

Entretemps, en marge des conférences d'orientation, le NPD s'est finalement rallié pour l'essentiel aux propositions de réaménagement du comité telle qu'avancées par le gouvernement dès le retour en disgrâce du groupe d'une tournée ratée au Manitoba il y a presque deux semaines.

En vertu de ces nouvelles règles, le comité reviendra à un mode traditionnel de fonctionnement, à savoir audiences formelles avec mémoires à l'appui. Il renoncera à ses grandes assemblées publiques et à ses tour-



Le nouveau maire d'Outremont, Me Jean Pomminville.

Le maire d'Outremont met sur pied un comité de développement économique

Jean Chartier

LE NOUVEAU maire d'Outremont, Me Jean Pomminville, assermenté, hier, interprète le vote de la manière suivante : « Les électeurs nous ont fait savoir qu'ils désirent un équipement culturel et leur message en est aussi un de prudence et de rigueur appropriées ».

Le maire a annoncé la formation d'un comité de développement économique, ce qu'il appelle « un *Task Force* chargé d'établir un programme et un échéancier ». Il formera aussi un comité sur les arts et la culture.

Me Pomminville entend approcher le CP, la Caisse de dépôt et plusieurs promoteurs immobiliers pour établir un projet de développement domiciliaire et commercial sur l'un des plus grands terrains vacants de l'île de Montréal, la cour de triage du CP à la frontière nord d'Outremont. « Nous avons l'un des rares terrains considérables qui ne soit pas encore exploité. Ceci représente une fortune ». Le maire se propose d'intéresser le CP à titre de propriétaire, possiblement de promoteur. La cour de triage s'étend sur 250 000 mètres carrés et ce projet est susceptible de rapporter 10 à 11 millions \$ par année en taxes foncières. Outremont a perdu 9000 citoyens depuis 1961.

Le nouveau budget de la CUM adopté jeudi dernier est fortement en hausse, 17 %. Il a été adopté sur division, et la quote-part des municipalités sera connue ultérieurement. Me Pomminville dit ne pouvoir se prononcer sur les répercus-

nées en province. Il sera également géré par un haut fonctionnaire, David Broadbent, celui-là même qu'on avait envoyé à la rescousse du Forum des citoyens de Keith Spicer.

De plus, toutes ses activités d'ici la fin décembre devront être arrêtées au cours de cette semaine. Au plus tard le 13 décembre, le groupe devra avoir convenu de son calendrier de rencontres jusqu'au bout de son

sions immédiates qu'il entraînera pour Outremont, mais il cherche de nouvelles sources de revenus dès 1992.

À court terme, il discutera avec le propriétaire du cinéma Outremont pour trouver une solution permanente à la viabilité du cinéma. Cette institution contribuait 125 000 \$ par année en taxes d'amusement et d'affaires; les commerces aux alentours ont perdu l'achalandage qu'il entraînait, de sorte que plusieurs ont fermé leurs portes; ceci affecte conséquemment les revenus perçus par la ville. Une réouverture est donc susceptible de fournir de nouveaux revenus à Outremont.

Le maire était entouré de cinq échevins élus de son parti, dont M. Sidney Pfeiffer. Privément, il raconte qu'il a rencontré les principaux rabbins de la communauté hassidique avant les élections et qu'il leur a proposé de se choisir eux-mêmes leur candidat pour faire la lutte avec son équipe. Me Pomminville estime qu'il est important de rétablir les droits acquis en ce qui concerne la synagogue sise à l'angle des rues La Joie et Durocher. Les droits de la personne, la liberté de culte et la liberté de pensée doivent être garantis, affirme-t-il. Me Pomminville se dit très ouvert si des nouveaux besoins réels se font ressentir de la part des Juifs hassidiques.

Le maire précise que la CUM est responsable du nouveau rôle d'évaluation municipale et par conséquent de la nouvelle évaluation qui sera soumise aux propriétaires fonciers sous peu.

N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX

di, ude père ment iliane, -soeur auront culée- on aura s, lieu s content.

PELAND, Pierre — Le 7 février dernier est décédé subitement monsieur Pierre Peland. Âgé de 44 ans, monsieur Peland laisse dans le deuil son épouse Catherine ainsi que son fils Patrick et sa fille Isabelle. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur, 1231 rue Principale, à 10 heures.

Invitations: Prières d'y assister sans autre invitation. Un don pour la Fondation des maladies du coeur sera apprécié.

LAFRICAINE, Lizanne — Samedi dernier, à l'âge de 67 ans, est mort madame Lizanne Lefèvre.

DONNEZ DE TOUT COEUR DÈS AUJOURD'HUI!

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400
Montréal, Québec H2Z 1V7
(514) 871-1551, 1-800 361-7650, Fax: (514) 871-1464



AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA

Les marchés boursiers demeurent fragiles après la baisse de vendredi à Wall Street

d'après les agences AFP, Reuter et PC

PEU APRÈS les baisses marquées enregistrées sur les marchés boursiers asiatiques et européens, Wall Street a confirmé sa fragilité hier, dans une séance en dents de scie venant après la forte baisse de vendredi dernier, qui a provoqué un repli aussi sensible qu'ordonné des places européennes et asiatiques.

Après une timide reprise technique à l'ouverture, l'indice Dow Jones des principales valeurs industrielles s'est affiché à la baisse avant de retrouver un niveau légèrement positif à la mi-séance, avec un gain de 0,12 %. La place s'est envolée dans les derniers échanges, en raison d'une chasse aux bonnes affaires après l'effondrement de vendredi, dans un marché très actif.

Wall Street a terminé en légère hausse, l'indice Dow Jones affichant un gain de 29,52 points à 2972,72 au moment où la cloche sonnait la fin de la séance.

Toronto et Montréal ont suivi la tendance de Wall Street, l'indice TSE 300 terminant en hausse de 15,28 points, à 3550,76. L'indice montréalais a pour sa part monté de 10,08 points, à 1865,08.

Les démocrates reculent sur les cartes de crédit

WASHINGTON (AFP) — Inquiets de la chute des cours vendredi à Wall Street, les responsables démocrates de la Chambre des représentants ont décidé hier d'annuler une séance consacrée à un vote sur un projet de loi prévoyant d'imposer une limite aux taux d'intérêt appliqués sur les cartes de crédit.

Le projet démocrate prévoyait d'imposer un taux d'intérêt limite de 14 %, soit près de deux fois le taux de base bancaire et plus de quatre points au-dessus du taux moyen de 18,9 % appliqué actuellement.

Le président George Bush avait déclenché la controverse sur les cartes de crédit en lançant un appel aux banques en début de semaine dernière pour qu'elles réduisent volontairement les taux sur ce type de crédit afin d'encourager les Américains à consommer davantage. M. Bush avait rapidement fait marche-arrière après que le Sénat eut adopté un texte forçant une réduction drastique des intérêts sur les cartes de crédit.

Ce vote a provoqué une véritable levée de boucliers des banques et de l'administration qui ont averti que de telles restrictions pourraient contraindre les établissements bancaires à limiter l'octroi de cartes de crédits à leurs clients les plus solides, privant ainsi plus de 60 millions d'Américains de ces facilités de paiements jugées cruciales à la consommation.

Les banquiers et la Maison Blanche ont averti qu'un tel handicap aux dépenses de consommation, qui comptent pour environ 70 % du produit national brut, pourrait précipiter l'économie déjà fragile dans une récession sévère.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	
	1865.08 + 10.06
TSE-300	
	3550.76 + 15.28
Dow Jones	
	2972.72 + 29.52
Dollar canadien (US Cents)	
	88.57 + .04
Or (New York-US\$)	
	361.00 + 1.50

(PC)

Parmi les grandes places boursières, seul le Dow Jones a marqué des points.

En Europe comme en Asie, la chute de près de 4 % de Wall Street de vendredi a été ressentie dans les cours, sans que pour autant on assiste à des ventes massives.

« On ne peut pas parler d'un marché 'paniqué', disent que tout le monde est très nerveux », a dit un intervenant de Francfort, où l'indice DAX a terminé en baisse de 1,07 %.

« Ce fut comme d'habitude », a dit Klaus Heintzen, de Bankhaus Bethmann. Rien de très spécial. Nous avons perdu presque 20 points, mais nous nous retrouvons dans notre fourchette habituelle. On est loin des réactions souvent exagérées de l'Allemagne ».

Auparavant, à Tokyo, la Bourse avait terminé sur une baisse de 2,90 %, l'indice Nikkei cédant 699,06 points à 23 400,12. Là, comme sur plusieurs autres places, des inquiétudes engendrées par la situation économique intérieure ont nourri le pessimisme ambiant. L'indice Topix a quant à lui abandonné 41,52 points pour s'établir à 1770,65 points.

Témoin de l'absence de panique, le volume d'actions échangées est resté peu étoffé et estimé à 280 millions d'actions, inférieur même aux 290 millions de titres traités vendredi à Tokyo.

« Rien à voir avec octobre 1989. Le marché était morose mais calme », a indiqué un boursier en ajoutant que les opérateurs restaient inquiets sur l'évolution de Wall Street et disaient s'attendre à une nouvelle mauvaise séance hier en raison du climat maussade des affaires aux États-Unis.

« La reprise sera lente au Japon si l'activité économique américaine ne reprend pas », expliquait un autre boursier en résumant l'ambiance à la Bourse de Tokyo.

Par ailleurs, le fléchissement enregistré à Paris s'explique autant, sinon plus, par la hausse des taux d'intérêt français, qui a pris de court les opérateurs, que par la baisse de New York.

L'indice CAC-40 a clôturé sur une forte baisse de 2,95 %. « Les marchés demeurent extrêmement fragiles. Aujourd'hui, personne ne s'attendait



Les craintes d'un autre « lundi noir » étaient présentes, hier, à la Bourse de New York.

au relèvement des taux de la Banque de France », a dit un trader.

À Londres, l'indice footsie des principales valeurs s'est repris après un fort repli initial pour limiter la baisse à 1,79 % dans les derniers échanges.

Sur le marché monétaire, la chute de Wall Street, alimentée par les inquiétudes croissantes concernant les capacités de redémarrage de l'économie américaine, a provoqué un nouvel affaiblissement du dollar.

Le dollar américain a clôturé en baisse de 0,84 yen hier à Tokyo où il a terminé la séance à 128,93 yen contre 129,77 yen vendredi en clôture. La tendance était à la vente dès les pre-

miers échanges, les investisseurs toujours inquiets des perspectives de l'économie américaine. Mais, ont-ils précisé, dans l'après-midi quelques investisseurs institutionnels ont ensuite acheté du dollar, ce dernier fluctuant dans une fourchette étroite.

Après avoir ouvert en baisse à 128,83 yen, le billet vert a oscillé entre 128,70 et 129,10 yen, avec un taux central de 128,90 yen, en baisse par rapport à celui de vendredi (129,70 yen).

Le dollar américain a par ailleurs fermé en baisse de 6-100 par rapport à la devise canadienne, à 88,57 cents US.

Télesystème National devient le deuxième actionnaire de Téléglobe

Robert Dutrisac

AVEC LA connivence de BCE, Télesystème National devient le deuxième actionnaire en importance de Téléglobe, derrière BCE et devant la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que le fonds de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS).

Riches en liquidités, la société de portefeuille dirigée par Charles Siros, dans laquelle la Caisse de dépôt détient une participation évaluée entre 30 et 50 millions \$, versera une considération globale de 63,3 millions \$ à BCE pour obtenir en actions et en débentures l'équivalent de 9 % de Téléglobe sur une base pleinement diluée.

De ce fait, Télesystème National détendra après dilution complète 12,4 % des actions ordinaires de Téléglobe, compte tenu des débentures convertibles qu'elle détient déjà, selon le communiqué de cette société. De son côté, BCE, qui demeure le plus important actionnaire de Téléglobe, réduit sa participation de 31,6 à 22,3 %. Notons que les chiffres avancés par BCE dans son communiqué et ceux de Télesystème Natio-

nal ne concordent pas parfaitement.

Quoi qu'il en soit, Télesystème National, dans son communiqué, stipule que le but de cette transaction est de lui procurer « une participation stratégique » dans Téléglobe et de « lui permettre d'obtenir éventuellement une représentation appropriée au conseil » de la compagnie. Incidemment, BCE conserve ses quatre sièges au conseil de Téléglobe.

Le porte-parole de Télesystème National, M. Gilles Quenneville, n'a pu être d'un grand secours hier. « Je viens de rejoindre la compagnie », a-t-il dit pour expliquer son ignorance des tenants et aboutissants de la transaction. Les dirigeants du holding, au premier chef le président Charles Siros, sont demeurés silencieux hier.

Du côté de BCE, on soutenait le plus sérieusement du monde qu'il s'agit « d'une vente pure et simple ». Le porte-parole de BCE, Mme Margaret Lemay, a dit que BCE avait reçu « une très bonne offre ». Pour des actions qui se transigeaient aux alentours de 10,25 \$, elle encaisse l'équivalent de 11,50 \$. En revanche, BCE avait payé 14 \$ en 1987 pour ces mêmes actions, a reconnu Mme Lemay. « Mais vous savez, la transaction n'aura aucun effet sur notre bilan.

C'est extraordinaire la comptabilité. »

Donc, sur le plan comptable, BCE n'avait rien à gagner avec cette transaction. Quant à l'apport de liquidités de 63 millions \$, force est de constater qu'il est somme toute insignifiant pour une entreprise comme BCE.

Techniquement, BCE reçoit de Télesystème National 23 millions \$ comptant et un billet échéant dans 90 jours de 40,3 millions \$. Ce billet est remboursable, au gré de Télesystème National, en espèces ou par un transfert de 1,4 million d'actions de Radiocommunication BCE Mobile évaluées à 28,12 \$, ce qui correspond à leur valeur au marché. BCE augmenterait ainsi sa participation dans sa filiale de téléphonie cellulaire de 65,5 à 67,6 %.

Paradoxalement, Mme Lemay a précisé que la transaction annoncée, même si elle réduit la participation de BCE dans Téléglobe, ne remet pas en question la position de BCE quant à la propriété de Téléglobe. On sait que le holding voudrait que Téléglobe devienne la propriété des compagnies de téléphone au prorata de leur utilisation de l'interurbain outre-mer, ce qui, dans les faits, accorderait à BCE (ou à Bell Canada) une participation majoritaire de 65 %.

Au cours d'un entretien hier, le président de Téléglobe, M. Bill McKenzie, a qualifié de « positive » la présence de l'entreprise de M. Charles Siros à titre d'actionnaire de la compagnie. « Je ne le connais pas personnellement. Ils ne nous a pas parlé. Mais c'est un vote de confiance pour Téléglobe. »

Quant à une éventuelle présence au conseil de cet actionnaire important, M. McKenzie a dit qu'il ne voyait pas « de besoin d'une représentation au conseil », bien que ce soit au conseil de trancher. En Télesystème National, il ne voit pas de menace et ne fait pas de lien avec la contestation de son leadership survenue le printemps dernier.

La CVMQ dénonce 11 abris fiscaux douteux

Robert Dutrisac

LA COMMISSION des valeurs mobilières du Québec a mis en garde les investisseurs contre onze abris fiscaux douteux qui totalisent 100 millions \$ et qui n'ont pas reçu son imprimatur.

Au cours d'un entretien hier, le porte-parole de la Commission, M. Marc Barrière, a indiqué que l'organisme demeurerait impuissant devant de tels agissements tant qu'il ne recevait pas de plainte formelle. « Nous avons les mains liées quand il n'a pas de plaignants », a-t-il reconnu.

Dans son communiqué, la CVMQ mentionne que « plusieurs investisseurs refusent de signer des déclarations auprès de la Commission dénonçant ces projets, craignant injustement que l'abri fiscal dans lequel ils ont investi leur soit refusé ».

La Commission n'a donc pas de preuve formelle et ne peut mettre fin à de telles pratiques. Même son de cloche à la Sureté du Québec, section des crimes économiques. « Nous n'enquêtons que sur les plaintes qui nous proviennent de la Commission. Et cela prend deux ou trois ans avant que les poursuites se matérialisent », a dit hier l'agent Latulipe, de la Sureté du Québec.

Or « le risque de perte financière est excessivement élevé dans le cas de projets irréguliers », a rappelé la Commission, qui demande à toute personne sollicitée pour investir dans ces projets, ou dans tout autre projet de même nature, de commu-

niquer avec elle.

M. Barrière a souligné que le mois de novembre était « la période pointée » des abris fiscaux, ce qui explique le nombre élevé de projets irréguliers que la CVMQ vient de signaler.

Ces onze projets, que la Commission qualifie d'« irréguliers » parce que leurs promoteurs n'ont pas déposé de prospectus auprès d'elle, portent sur des abris fiscaux de recherche-développement dans le traitement des déchets, l'informatique et l'assainissement des eaux. Un des projets porte sur des sociétés en commandite investissant dans des condominiums aux États-Unis.

À la connaissance de la Commission, les projets sont les suivants :

- Valorisation P.M.V.F.;
- Société Vidéodoc R & D;
- Société de recherche Megacode;
- Prosynapse Recherche;
- Société de recherche en assainissement naturel;
- S.I.P. Logiciel;
- ODAS;
- Société de recherche Dreyfus Bio-Systems;
- Société de Recherche Proscaner;
- Zap-01;
- Condo-Villa Athènes.

La Commission a signalé les agissements des personnes suivantes : Daniel et Larry Barnabé, Alain Lebel, Roger Roy, Claude et Micheline Messier, Marcel Goyette, Pierre Racine, Pierre Barbe, Rémi Côté, Jean-Pierre Isidore et Roland Gingras.

Les papetières évaluent à 2 milliards le coût des normes environnementales

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Il n'en coûtera pas un, mais deux milliards de dollars à l'industrie papetière québécoise pour se conformer aux nouvelles normes environnementales, affirme l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ).

Pour arriver à une telle évaluation, l'AIFQ s'appuie sur une analyse effectuée à sa demande par la firme comptable Price Waterhouse sur l'impact financier du nouveau règlement environnemental qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1993.

« Le milliard de dollars, c'était une évaluation des fonctionnaires du ministre Pierre Paradis », a expliqué, hier, à la Presse canadienne, le directeur général de l'AIFQ, André Duchesne, précisant que son organisme n'a jamais partagé cette estimation.

L'évaluation faite par la firme Price Waterhouse, qui se trouve intégrée à un mémoire expédié ces dernières semaines au ministre de l'Environnement, a trait aux investissements que devraient réaliser les 46 usines de pâtes et papier du Québec pour répondre aux futures normes environnementales.

Cette nouvelle évaluation vient renforcer la demande exprimée au cours des derniers mois par les papetières visant une révision des délais d'application du nouveau règlement.

La mise en vigueur de la nouvelle réglementation, qui prévoit diverses mesures pour éliminer une bonne part de la pollution dans les sols, l'eau et l'air, doit débiter en 1993 et s'échelonner jusqu'en 1996.

L'AIFQ souhaite plutôt que les délais de mise en application soient prolongés de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1998.

L'Association des industries forestières, qui représente 28 sociétés, va plus loin en réclamant que l'industrie soit libre des « moyens » utilisés pour atteindre les objectifs du futur règlement, et donc libre aussi d'établir son propre calendrier d'exécution des travaux, dans la mesure où la limite suggérée du 31 décembre 1998

est respectée.

Le projet de règlement présentement sur la table prévoit au contraire des échéanciers précis pour les différents objectifs poursuivis, décembre 1993 pour les organochlorés, 30 juin 1995 pour la pollution organique, et le 31 décembre 1996 pour les émissions atmosphériques.

« Notre proposition est réalisable et nous permettrait d'être efficace dans le travail de protection de l'environnement qu'on a à faire », fait valoir André Duchesne, en faisant remarquer qu'une telle approche encouragerait un plus grand sens des responsabilités de l'industrie.

Dans son mémoire, l'AIFQ ajoute que « l'assainissement des rejets (eau-air-sol) des fabriques (doit être) intégré dans un programme global de relance de l'industrie papetière québécoise ».

L'AIFQ siège au sein du comité de relance mis sur pied par Québec en octobre dernier pour redresser l'industrie papetière québécoise.

La question des futures normes environnementales a cependant été retirée des discussions de ce comité, pour faire plutôt l'objet d'un échange direct entre le ministre Pierre Paradis et les propriétaires des papeteries.

Ce comité de relance, formé aussi de représentants syndicaux et de délégués des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce et des Forêts, doit faire rapport au gouvernement au début du mois prochain.

Au total, vingt mémoires ont été acheminés par différents groupes au ministre Pierre Paradis, en vue de la rédaction finale du projet de règlement.

Outre l'AIFQ, des compagnies papetières, dont Domtar et Abitibi-Price, ont fait parvenir leur mémoire au ministre.

L'Ordre des chimistes du Québec et le Centre québécois du droit de l'environnement figurent aussi parmi les groupes ayant répondu à l'invitation du ministre Paradis.

Ces mémoires devaient être envoyés au ministre avant le quatre novembre dernier pour être recevables.

Le Japon produit plus que prévu

TOKYO (Reuter) — La production industrielle japonaise a progressé mensuellement en septembre de 0,5 %, selon les chiffres révisés du ministère de l'Industrie et du Commerce International (MITI). Le MITI avait précédemment annoncé

une hausse de 0,2 %. Par rapport à septembre 1990, la production industrielle augmente de 0,9 %, contre 0,7 % en première estimation. En août, la production avait baissé de 2,5 %, mais augmenté de 0,1 % par rapport à août 1990.

Le Devoir publiera un cahier spécial sur l'éducation des adultes où on fera le point sur les besoins présents et futurs du marché du travail. Il sera question de formation professionnelle en institution et/ou en entreprise, de cours de recyclage et de rattrapage, d'adaptation de la main d'oeuvre, d'alternance travail-école et de tout ce qui touche de près ou de loin l'éducation des adultes.

La création d'une Société québécoise de développement de la main d'oeuvre que propose le ministre André Bourbeau sera traitée en profondeur. On abordera également la vaste offensive que vient de lancer le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle. Nous présenterons les points de vue des différents intervenants des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques ainsi que ceux du monde des affaires et de l'entreprise.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Jugement

SANTIAGO (AFP) — La Cour suprême chilienne a confirmé hier la décision d'arrêter et de juger le général à la retraite Manuel Contreras, accusé d'avoir ordonné l'assassinat d'Orlando Letelier, l'ancien ministre chilien des Affaires étrangères tué en 1976 à Washington. Contreras était l'un des hommes les plus influents du régime du général Augusto Pinochet (1973-1990). Il est le fondateur de la DINA, le service de renseignement du régime militaire. Il a été arrêté le 22 septembre dernier en même temps qu'un militaire d'active, le général de brigade Pedro Espinoza. Tous deux se sont déclarés innocents et ont demandé à la Cour suprême d'ordonner leur remise en liberté. La Cour Suprême, la plus haute instance judiciaire du Chili, a rejeté ces demandes.

Libération

RYAD (AFP) — Les moudjahidin afghans ont libéré à Djeddah, dans l'ouest de l'Arabie saoudite, un prisonnier soviétique qui a déjà regagné l'URSS, a annoncé hier à Ryad une source diplomatique soviétique. Il s'agit de la première libération de prisonniers de guerre soviétiques, dans le cadre de l'annonce par les moudjahidin à Moscou de leur intention de libérer un groupe de prisonniers d'ici la fin de cette année. Une délégation des moudjahidin, de retour de Moscou, a remis dimanche à Djeddah le prisonnier, M. Elham Uzbek, à son père et à son oncle, qui s'étaient déplacés spécialement en Arabie saoudite, a ajouté la source diplomatique.

Difficultés

MOSCOU (AFP) — Le commandant en chef de la marine de guerre soviétique, l'amiral Vladimir Tchernavine, a indiqué hier qu'il y avait des difficultés dans les négociations avec les autorités cubaines sur le retrait d'une brigade de conseillers soviétiques de Cuba, a rapporté l'agence officielle TASS. Dans une interview à TASS au retour d'une visite à Cuba et aux États-Unis, l'amiral Vladimir Tchernavine, a dit que ses entretiens à La Havane avaient été centrés sur la coopération entre les marines soviétiques et cubaines. Vladimir Tchernavine a indiqué aussi qu'il avait parlé avec les militaires cubains des « problèmes liés au retrait prévu » de la brigade soviétique de quelque 3000 hommes. Le président Mikhaïl Gorbatchev avait annoncé ce retrait le 11 septembre dernier. « Malgré les difficultés liées à la solution de ce problème, nos entretiens ont été constructifs et se sont inscrits dans le contexte des changements intervenus dans nos deux pays et dans le monde entier », a-t-il souligné.

Pas de preuves

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a souligné hier qu'un rapport du Congrès sur les meurtres de six pères jésuites au Salvador en novembre 1989 ne contenait aucune preuve de l'implication de l'actuel ministre de la Défense salvadorien. Un rapport d'une commission spéciale de la Chambre des représentants, dirigée par Joe Moakley (démocrate-Massachusetts), publié hier, estime très possible que le ministre de la Défense, le général Rene Emilio Ponce, et d'autres officiers supérieurs aient ordonné le meurtre des jésuites. Le porte-parole du département d'État, M. Richard Boucher, a rappelé qu'un colonel et un lieutenant avaient été condamnés le 29 septembre dernier pour cette tuerie, où deux femmes ont aussi trouvé la mort. « Il y a eu beaucoup d'allégations sur l'implication d'autres personnes dans ce crime. Ce qu'il faut, ce sont des preuves qui puissent être utilisées par les tribunaux salvadoriens, a-t-il poursuivi. Le rapport du représentant contient des accusations mais pas de preuves tangibles. Nous l'invitions, ainsi que tous ceux qui pourraient avoir des preuves liées à ce crime, à les présenter à la justice salvadorienne ».

Programme complété

Depuis 16 mois, le Haut commissariat aux réfugiés ne rapporte aucune attaque contre les « boat people » vietnamiens, ce qui incite cet organisme de l'ONU à mettre fin, d'ici à la fin de l'année, à son programme anti-piraterie qui existait depuis 1981. Cette année-là, en raison d'excavations de la part des pirates, il y avait eu 961 tués ou portés disparus, 257 personnes prises en otage ; plus de 800 femmes avaient été violées. Les 25 millions \$ engagés dans ce programme du HCR ont surtout servi à sensibiliser la population de Thaïlande ; il y eut achat de bateaux militaires et de systèmes de radio pour exercer une surveillance constante dans le Golfe de Thaïlande. Juillet 1990 marque donc le dernier mois où l'on a rapporté des actes de piraterie qui furent à la source de 268 disparitions parmi les Vietnamiens fuyant leur pays.

Des Croates résistent toujours à Vukovar

Le premier ministre Ante Markovic n'a pas l'intention de démissionner

ZAGREB (AFP) — Toute résistance n'a pas cessé à Vukovar, la ville croate assiégée depuis trois mois, où 3000 personnes, dont 200 combattants se sont livrées hier à l'armée, tandis que d'autres ont refusé de se rendre, a-t-on appris auprès du Comité international de la Croix Rouge (CICR) à Zagreb.

Marco Altherr, chef de la mission du CICR en Croatie a précisé que l'évacuation vers d'autres villes croates par l'armée des 3000 personnes qui avaient accepté de se rendre hier avait commencé dans la journée, mais qu'en revanche d'autres groupes retranchés dans les quartiers du centre et du nord avaient refusé de le faire. Un délégué du CICR a assisté comme témoin à cette reddition en masse.

Des tirs d'armes automatiques s'entendraient encore par intermittence dans cette ville ravagée par des bombardements quasi-quotidiens dans laquelle s'étaient retranchés quelque 12 000 personnes, dont plusieurs milliers d'enfants. Deux cents combattants, parmi les personnes qui se sont rendues, ont été faits prisonniers sous le contrôle du délégué du CICR.

Il s'agit de la première confirmation indépendante que la chute de Vukovar, présentée unanimement comme inéluctable, n'est pas encore totale en dépit de la percée des troupes fédérales contrôlées par la Serbie.

L'agence officielle Tanjug de Belgrade avait annoncé dans l'après-midi, que le commandant en chef de la garnison croate de Vukovar, Mile Dedagovic — en fait destitué de ce poste depuis samedi, selon Zagreb — avait donné l'ordre de reddition sans condition. Le ministre croate de la Santé, M. Andrija Hebrang a déclaré hier soir que les forces croates ne s'étaient pas rendues à Vukovar, indiquant qu'un accord était intervenu avec l'armée pour l'évacuation ce matin à de 450 blessés, 110 enfants et le personnel médical à bord de véhicules militaires jusqu'à la ville de Nustar, à l'ouest de Vukovar.

Selon M. Altherr, une douzaine de délégués de l'organisation humanitaire basée à Genève devraient gagner aujourd'hui Vukovar par son accès sud avec un camion chargé de 2 tonnes de médicaments.

Le général de l'armée yougoslave

Andrija Raseta a confirmé cet accord à la télévision de Zagreb en indiquant que l'armée yougoslave assurera la sécurité du convoi jusqu'à la petite ville de Nustar (à quelques 20 km au sud-ouest de Vukovar) où il sera pris en charge par les autorités croates.

Toute l'opération, a précisé M. Hebrang, sera effectuée sous le contrôle de la Croix-Rouge Internationale et de l'organisation humanitaire Médecins sans frontières.

Par ailleurs, le premier ministre yougoslave Ante Markovic a annoncé qu'il restait à son poste et considérait comme « illégale et anticonstitutionnelle » la procédure engagée par le Parlement fédéral pour le démettre de ses fonctions, dans une conférence de presse hier à Belgrade.

« Pourquoi donner ma démission ? Il n'y a pas de pression qui me forcerait à démissionner », a-t-il indiqué hier dans ses bureaux du Palais de la Fédération à Belgrade.

La décision de M. Markovic va rendre encore un peu plus confuse la situation en Yougoslavie, la présidence yougoslave, contrôlée par la

Serbie, ayant annoncé que la composition d'un nouveau gouvernement serait connue jeudi prochain. La Yougoslavie pourrait ainsi se trouver jeudi dans une situation constitutionnelle pour le moins imprévue avec deux gouvernements.

M. Markovic a souligné que moins de 50 % des élus étaient présents vendredi dernier au Parlement fédéral (où ne siégeaient plus que des représentants de la Serbie et de ses alliés) lors de la session où les députés lui ont retiré la confiance.

Être démis de ses fonctions « serait un soulagement pour moi », a ajouté le premier ministre, en soulignant cependant que cela équivaudrait à « la destruction de la dernière institution reconnue à l'étranger ».

« Je suis menacé physiquement », a reconnu M. Markovic qui semblait prendre au sérieux les menaces de kidnapping et de liquidation physique proférées publiquement à Belgrade ces derniers jours par des membres de partis ultra-nationalistes serbes.

Il a annoncé une réunion dans l'après-midi du gouvernement pour étudier la situation après le vote du Parlement qui a également retiré sa confiance au ministre fédéral des Affaires étrangères, Budimir Loncar, croate, comme le premier ministre.

M. Markovic a « directement travaillé » à la destruction de la Yougoslavie », avait déclaré samedi M. Branko Kostic qui préside la présidence collégiale yougoslave.

M. Kostic avait annoncé samedi à Radio Politika que la composition du nouveau gouvernement yougoslave serait connue jeudi, affirmant également que M. Markovic, démis la veille de ses fonctions, avait quitté Belgrade et se trouvait à Zagreb, la capitale croate.

Enfin, les neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), réunis hier à Bonn, se sont déclarés prêts à intervenir en Yougoslavie pour évacuer par terre ou par mer les populations civiles menacées par les combats.

Dans une déclaration sur la Yougoslavie, les ministres de la défense et des affaires étrangères de l'UEO (les Douze de la CEE moins le Danemark, l'Irlande et la Grèce) affirment qu'ils veulent établir des couloirs humanitaires dès que l'accord de toutes les parties sera effectif et qu'un cessez-le-feu sera observé.

Le but est de fournir une aide humanitaire aux populations touchées par les combats entre Croates et Serbes et d'évacuer les blessés et, le cas échéant, les civils.

Décès de Gustav Husak

PRAGUE (AFP) — Gustav Husak, l'ex-président et ancien chef du Parti communiste tchécoslovaque, est décédé hier à l'âge de 78 ans des suites d'une longue maladie dans un hôpital de Bratislava, a annoncé l'agence CSTK.

Gustav Husak avait été opéré en novembre dernier d'un cancer à l'estomac. Son état de santé s'était détérioré depuis le mois de mai et il avait perdu 46 kilogrammes ces derniers mois.

Hospitalisé il y a dix jours dans un état critique, le dernier chef d'État communiste de la Tchécoslovaquie avait reçu le dernier sacrement de l'Eglise sur son lit d'hôpital à l'initiative de sa sœur très croyante.

L'archevêque de Trnava (près de Bratislava), Mgr Jan Sokol, primat de Slovaquie, avait confessé le leader communiste qui, a-t-il dit, « s'est réconcilié avec Dieu ». Dans de nombreuses églises catholiques du pays, des prières avaient été dites pour Gustav Husak après la messe du dimanche.

Le quotidien de gauche Rude Pravo (ex-communiste) avait affirmé que l'ancien chef d'État avait reçu l'extrême-onction contre son gré.

Gustav Husak qui a démissionné



PHOTO AP

Gorbatchev reçoit l'émir du Koweït

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'est entretenu hier en tête-à-tête à Moscou avec l'émir du Koweït, cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, pour évoquer les relations soviéto-koweïtiennes. Les deux dirigeants ont ensuite participé à un déjeuner de travail avec d'autres responsables soviétiques et koweïtiens. L'ambassadeur du Koweït à Moscou, Abdel Mohsen Al-Duaili, a déclaré que l'émir s'était rendu à Moscou pour remercier les dirigeants et le peuple soviétique de leur soutien durant la guerre du Golfe. L'émir Jaber, qui a effectué la semaine dernière une visite en Chine, est arrivé dimanche à Moscou en compagnie de 15 enfants koweïtiens dont les parents seraient toujours prisonniers en Irak.

La Libye ouvre une enquête sur l'attentat de Lockerbie

TUNIS (Reuter) — Le gouvernement libyen a annoncé hier avoir saisi son ministère de la Justice d'une requête du gouvernement britannique pour l'extradition de deux agents libyens jugés responsables de l'attentat de Lockerbie, qui avait fait 270 morts en décembre 1988.

Le ministère de la Justice a de son côté annoncé qu'il avait désigné le juge Ahmed Taher Ezzaoui pour instruire l'affaire et appelé les justes britannique et américaine, ainsi que les familles des victimes de l'attentat, à lui fournir leurs témoignages.

Dans un communiqué repris par l'agence officielle JANA, le comité populaire du bureau (ministère) libyen des Liaisons extérieures précise que le ministère de la Justice se prononcera sur la demande d'extradition « conformément à la loi en vigueur en Jamahiriya libyenne ».

Le communiqué indique que la requête du gouvernement de Londres a été transmise par l'ambassadeur d'Italie à Tripoli, qui représente les intérêts britanniques en Libye.

Le ministère libyen des Affaires étrangères ajoute qu'il a « étudié les documents et qu'il est apparu qu'ils sont de nature judiciaire se rapportant à la destruction d'un avion civil et une demande claire de livrer des citoyens pour les inculper dans cet incident ».

« Cette demande a été transmise

au comité populaire général (ministère) de la Justice en sa qualité de département spécialisé qui veille à l'exécution des lois pour qu'il s'en saisisse et évalue son contenu sur la forme et sur le fond, et fasse savoir ce que disent les lois en vigueur en Jamahiriya arabe libyenne (...) », ajoute le communiqué.

Les justes américaine et britannique ont lancé jeudi des mandats d'arrêt contre Abdel Baset Ali Mohamed al Megrahi, chef de la sécurité à la compagnie libyenne d'aviation, et Al Amine Khalifa Fhimah, agent des services secrets libyens, inculpés dans le cadre de l'enquête sur l'attentat de Lockerbie.

Le président américain George Bush et le premier ministre britannique John Major ont annoncé qu'ils étudieraient quelles mesures de rétorsion pouvaient être décidées par la communauté internationale.

Ils n'ont pas exclu l'option militaire, si Tripoli ne livre pas ses deux ressortissants recherchés.

Par ailleurs, la France a fait savoir à la Libye que les procédures judiciaires concernant les attentats commis en 1988 contre un Boeing de la PanAm et en 1989 contre un DC-10 d'UTA devaient « être conduites à leur aboutissement ».

L'ambassadeur de Libye en France, Saad Moudjer, a été convoqué dimanche au Quai d'Orsay, où

il a notamment été reçu par le chef de la diplomatie française, Roland Dumas, a déclaré le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères.

« À l'ambassadeur de Libye à Paris, la France a marqué de la manière la plus claire que les procédures judiciaires intéressant les attentats contre les avions d'UTA et de la PanAm devaient être conduites à leur aboutissement », a précisé Daniel Bernard avant d'ajouter que le diplomate avait rejoint Tripoli afin d'informer les autorités de son pays.

Vendredi, le président François Mitterrand a déclaré que des représailles étaient à l'étude contre la Libye, qu'il a mise en cause dans l'attentat contre le DC-10 d'UTA, qui avait explosé au-dessus du Niger, faisant 170 morts.

Le juge Jean-Louis Bruguière, qui dirige la section antiterroriste du Parquet de Paris, a lancé le 30 octobre quatre mandats d'arrêt contre des hauts responsables libyens, dont un beau-frère du colonel Kadhafi.

Les autorités libyennes ont, par l'intermédiaire de leurs avocats français, convié le juge à se rendre à Tripoli pour y poursuivre son enquête.

Tripoli nie toute implication dans les attentats de Lockerbie et du DC-10 d'UTA.

Un militaire renverse le président somalien

NAIROBI (Reuter) — Le président somalien par intérim, Ali Mahdi Mohamed, aurait été renversé par le général Mohamed Farah Aidid, après des mois d'affrontements entre leurs deux clans, selon des informations non confirmées parvenues hier au Kenya.

Le général Aidid contrôle la plus grande partie de la capitale, Mogadiscio, après 48 heures de violents combats, selon ces informations reçues de sources diplomatiques et de membres d'organisations humanitaires.

« Ali Mahdi a été écrasé. Les hommes d'Aidid ont remporté la bataille », a déclaré à Reuter un responsable d'organisation humanitaire à Nairobi après une liaison satellite avec des collègues à Mogadiscio. Ce responsable a souhaité que son organisation ne soit pas identifiée.

Selon lui, Radio Mogadiscio a annoncé que Ali Mahdi avait fui la capitale.

Depuis la chute du président Mohamed Siad Barre en janvier, le pouvoir était aux mains du Congrès somalien unifié (CSU). Mais ce mouvement, dominé par le clan Hawiye, était l'enjeu d'une lutte entre le président Ali Mahdi et le général Aidid.

Leur affrontement a causé la mort de plus de mille civils en septembre.

Les communications téléphoniques et télex avec la capitale somalienne sont coupées depuis samedi soir.

Un employé de la Croix-Rouge à Nairobi a déclaré qu'un avion tente-

rait d'atterrir à Mogadiscio aujourd'hui avec des médicaments.

« Les hôpitaux sont encore une fois débordés », a-t-il dit.

Dix mois après la chute de Siad Barre, la Somalie est divisée en zones tribales contrôlées par des chefs de guerre tels que le général Aidid.

« Ce nouveau rebondissement ne signifie pas que les souffrances de la Somalie soient terminées. Ce n'est peut-être qu'une étape de plus dans cette spirale qui conduit au chaos », a déclaré un diplomate.

Mogadiscio a été dévastée par les pillards. Ses 900 000 habitants sont menacés par la famine. L'économie somalienne est en ruines et le marché de l'emploi n'existe plus.

Aidid avait accusé Ali Mahdi de monopoliser le pouvoir malgré les engagements pris avec les autres clans juste avant la chute de Siad Barre, à la tête du pays pendant 21 ans.

L'ambassade d'Italie à Mogadiscio a par ailleurs été mise à sac hier par des éléments indisciplinés des forces fidèles au général Aidid, a fait savoir l'ambassadeur Mario Sica.

Dix-huit membres du personnel de l'ambassade ont été emmenés de force avant d'être pris en charge, sains et saufs, par un deuxième groupe de soldats qui les a conduits au quartier général de Mohamed Farah Aidid.

« Ils ont été rassurés par Aidid, tous sont sains et saufs et ont été libérés », a déclaré l'ambassadeur.

Paris et Londres relancent le débat sur la défense européenne

BONN (Reuter) — La France et la Grande-Bretagne sont parvenues hier à un compromis dans le débat sur l'avenir de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dont la CEE veut faire son bras armé.

« Nous avons réussi à débloquer ce qui était un obstacle de procédure », a déclaré le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd après une réunion à Bonn des ministres des Affaires étrangères et de la Défense des neuf pays de l'UEO.

L'UEO regroupe les pays de la Communauté européenne moins l'Irlande, le Danemark et la Grèce.

Dépourvue de troupes et de commandement central, elle a gardé un rôle consultatif depuis sa création

dans les années 1950. Mais à mesure que se forge une Union politique des Douze, la Communauté étudie les moyens d'en faire son bras armé.

Le débat porte essentiellement sur ses rapports avec l'OTAN.

La France, soutenue par l'Allemagne, souhaitait que les chefs d'État et de gouvernement de la CEE attendent le Conseil européen des 9 et 10 décembre à Maastricht pour définir une politique européenne de défense, et donc déterminer les relations futures entre l'UEO et l'OTAN.

La Grande-Bretagne, au contraire, soutenue par des atlantistes comme le Portugal ou les Pays-Bas, voulait mettre les points sur les « i » avant

Maastricht. Souhaitant que l'OTAN conserve le rôle principal dans la défense de l'Europe, ces pays craignent que la CEE, à l'occasion du sommet de Maastricht, aille trop loin dans la construction d'une défense européenne indépendante des États-Unis.

Aux termes du compromis conclu hier, les ministres des Affaires étrangères de la CEE discuteront à leur prochain conseil, le 2 décembre, d'une déclaration définissant le rôle de l'UEO. Les ministres devront préciser comment l'UEA ne concurrencera pas l'OTAN et dans quelle mesure elle recevra ses ordres de la CEE.

Ils devront aussi discuter des ar-

ticles du projet de traité d'Union accordant à la Communauté un rôle militaire pour la première fois depuis sa création il y a 34 ans.

« Nous ne nous sommes pas encore entendus sur le fond, a dit Douglas Hurd à la presse. Mais nous avons débloqué la procédure ».

« Les ministres se sont montrés bien plus souples que je ne le craignais », a déclaré le secrétaire général de l'UEO, Willem van Eekelen. Quelques heures plus tôt, le chef de la diplomatie française, Roland Dumas, avait pourtant exclu d'accepter avant le sommet de Maastricht (Pays-Bas) une clarification des liens de l'UEO avec l'OTAN et la CEE.

Par ailleurs, les ministres réunis à Bonn ont exprimé leur inquiétude devant la poursuite des combats en Yougoslavie et ont proposé d'envoyer des b@timents de guerre protéger les bateaux de la Croix-Rouge qui évacuent les civils blessés en Croatie.

« Il s'agirait de permettre aux navires humanitaires d'aller et venir », a dit le secrétaire au Foreign Office.

Hier, un navire de la marine italienne, le San Marco, est arrivé à Dubrovnik pour recueillir des blessés. De l'autre côté de l'Adriatique, à Brindisi, le navire-hôpital français La Rance, avec 100 lits, se préparait à entreprendre une mission similaire.

ÉDITORIAL

La carte des CLSC

LES CLSC sont entrés la semaine dernière dans le débat sur le financement des services de santé et des services sociaux, non sans avoir étudié le problème par l'autre bout de la lorgnette.

Ce faisant, ils remettent en cause les prémisses sur lesquelles s'appuie le raisonnement dominant actuel, à savoir que ces dépenses sont incompressibles, qu'elles iront en augmentant au cours des années à venir et que le moment est venu de partir à la recherche de nouvelles sources de financement, impôt-services ou tarification, ou de revenir à la non-assurance de certains services.

La Fédération des CLSC pose la question autrement. Elle se demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier en profondeur plusieurs pratiques actuelles, notamment en ce qui touche l'enfance, la jeunesse, le vieil âge et la maladie mentale. La Fédération a formulé un certain nombre d'hypothèses qu'elle a soumises au Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. La réponse est revenue, en forme de scénarios, dans un document portant le titre *Évolution et projections des dépenses sociosanitaires au Québec*, rendu public jeudi dernier.

Première surprise : c'est une erreur de croire que les dépenses de santé augmentent au Québec à un rythme vertigineux, qui serait même devenu insoutenable. Certes, ces dépenses ont quintuplé depuis l'instauration de l'assurance-maladie : elles sont passées d'un peu moins de 2 milliards de dollars en 1971 à près de 12 milliards en 1987. Mais, au cours de la même période, l'indice du prix à la consommation a triplé, la population a augmenté de 10 % et la richesse collective a continué de s'accroître, si bien qu'en combinant ces trois facteurs les auteurs du document parviennent à l'étonnant constat qu'à toutes fins utiles les dépenses de santé *per capita* n'ont pas augmenté en termes réels : elles sont passées de 1088 \$ à 1094 \$ (en dollars de 1981) — une hausse de 0,5 % !

Donc, pas de panique. Il n'en reste pas moins que les Québécois consacrent à la santé pas loin de 9 % de leurs revenus, soit le pourcentage le plus élevé au monde après les États-Unis, et que ces dépenses sont appelées à augmenter sous la pression de plus en plus forte de plusieurs facteurs. Une situation qu'il ne faut pas prendre à la légère, non plus.

Deuxième surprise : contrairement à l'impression créée par le débat sur le

projet de loi 120, l'ensemble des mesures mises de l'avant dans le livre blanc de M. Marc-Yvan Côté (on en compte plus de 200) n'ont pas pour effet de réduire les coûts des services de santé. Le livre blanc (*Une réforme axée sur le citoyen*) donne plutôt le signal d'une nouvelle phase d'expansion. (Serait-ce que le souci de l'organisateur politique, d'en avoir un petit peu pour tout le monde, l'aura emporté sur celui du planificateur attentif à un usage plus efficient des deniers publics ?)

L'étude commandée par les CLSC n'a pas fait le calcul des coûts de toutes les mesures annoncées. Elle s'en tient à quelques grands projets.

Ainsi, le livre blanc prévoit l'ajout de 2000 lits dans les centres hospitaliers de soins de courte durée ; l'addition de 7000

Miser à fond
sur la consolidation
du réseau
de première ligne

places dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour les personnes âgées, des immobilisations de 80 millions par année pendant cinq ans ; le maintien du taux actuel de placement en institution de 8,4 pour 1000 jeunes ; le maintien également du nombre de lits dans les hôpitaux à vocation psychiatrique et du taux d'institutionnalisation des patients de cette catégorie ; enfin tout un train de mesures de développement et de consolidation des services de première ligne qui accroîtraient de 4,7 % à 6,7 % la part des CLSC dans les crédits du ministère, au rythme de 59 millions de plus par année pendant cinq ans.

Bref, il s'en suivrait une accélération de la vitesse de croisière du système et, éventuellement, une surtaxe à la capacité de financement public.

Les CLSC mettent de l'avant une tout autre approche :

— maintien à son niveau actuel le nombre de lits de soins de courte durée, compte tenu du fait que ces lits sont occupés à 45 % du temps par des personnes âgées, dont certaines seraient prises en charge par le réseau de soins à domicile ;

— réduction du taux d'institutionnalisation des personnes âgées qui, de 7,2 % qu'il est, pourrait atteindre 5 % d'ici cinq

ans ; les services à domicile pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie sont comparativement moins coûteux et leur effet préventif est réel, sans compter l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées ;

— réduction aussi du taux de placement des jeunes de moins de 18 ans, pratique dont les conséquences néfastes sont connues (sentiments de non-appartenance, dépression, agressivité, vulnérabilité, déficience éducative) et qui, à long terme, entraîne de nouveaux déboursés ; ramener ce taux de 8,4 à 4,4 pour 1000 jeunes, comme en Ontario ;

— libération de 1366 lits dans les hôpitaux à vocation psychiatrique par l'application à tous les établissements du plan de réorganisation du centre hospitalier Robert-Giffard ; le nombre total de places passerait de 3505 à 2139.

Selon l'hypothèse retenue par les CLSC, une partie des économies ainsi réalisées serviraient à la consolidation des services de première ligne.

Les crédits octroyés au CLSC seraient doublés : ils passeraient de 4,7 % à 9,4 % du budget du ministère, à raison de 100 millions de dollars de plus par année pendant cinq ans.

On doublerait ainsi le budget du maintien à domicile, 50 millions de plus par année ; également les services psychosociaux offerts au plan local (à l'enfance, à la jeunesse, aux familles), de même que les services de base en santé mentale, 30 millions ; on investirait 10 millions par année dans la mise en place d'un système d'accessibilité, 24 heures par jour, sept jours par semaine ; on consacrerait 10 millions par année aux frais administratifs reliés à la pratique médicale en CLSC (services diagnostics, services infirmiers).

Tout cela paraît bien théorique, les auteurs de l'étude n'en disconviennent pas. Est-ce seulement faisable ? Est-ce socialement acceptable ? En outre, les résistances qui pourraient se dresser à l'encontre d'une telle correction de trajectoire sont énormes. Les établissements, c'est connu, ne se font pas de cadeau. Accepteraient-ils de gérer leur propre décroissance pour « avantager » les CLSC ? À la relecture de l'histoire des deux dernières décennies, rien ne le laisse supposer. Politiquement, l'arbitrage serait fort ardu.

Mais si c'était le prix à payer pour conjurer tous les tickets modérateurs imaginables ou une nouvelle hausse générale des impôts...

Une voie à explorer.

JEAN FRANCOEUR

ÉCONOMIE

JE VIENS
DE ME
FAIRE
RATIONALISER...



SAUER

Sylviane Tramier

La francopolyphonie

DEMANDEZ au Français moyen s'il sait ce qu'est le Sommet francophone, et il y a fort à parier que vous obtiendrez en guise de réponse le caractéristique haussement d'épaules, accompagné de la moue dubitative qui signalent (à peu près dans tous les pays du monde, mais particulièrement ici), la plus profonde ignorance et la plus grande indifférence.

Certains hasarderont peut-être une explication : « C'est quand Mitterrand rencontre les chefs d'État africains, non ? »

Les Français sont le Monsieur Jourdain de la francophonie : ils en sont et ils en font sans le savoir.

Donc, une cinquantaine de délégations d'une quarantaine de pays sont réunies pendant trois jours à Paris sans que cela perturbe outre mesure le train-train quotidien.

Si ce n'est un surplus d'engorgement de la circulation, auquel les Parisiens sont du reste habitués, tant soit monnaie courante dans la capitale les visites d'État avec grand déploiement de cortège officiel, les déplacements tonitruants de ministres en voiture de fonction sous escorte policière, toutes sirènes hurlantes, sans compter les manifestations en tout genre qui contribuent à faire du périmètre entre le Palais présidentiel de l'Élysée, la Place de la Concorde et l'Arc de Triomphe de la Place de l'Étoile un réel cauchemar psychomoteur.

La presse nationale s'intéresse assez peu à l'organisation de la francophonie telle qu'on la connaît depuis l'institution des sommets en 1986, et le public ignore à peu près tout de son existence.

Par contre, il est un domaine où la notion de francophonie a marqué quelques points et a gagné en notoriété. C'est celui de la musique et la chanson. Les festivals aidant, on connaît mieux depuis une dizaine d'années les artistes qui viennent de l'espace francophone.

POUR LE RESTE, il est bien difficile de rencontrer en France des gens qui éprouvent pour la francophonie l'enthousiasme (où l'aversion) que certains manifestent pour la construction européenne par exemple. Le regroupement des pays francophones n'est pas perçu comme très significatif, ou utile, ou important par les gens qui sont au courant de son existence.

Du point de vue politique, le rôle de chef de file que la France a, nécessairement, dans le regroupement francophone, ne semble pas lui procurer le quart de la satisfaction et du prestige qu'elle trouve dans son statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il est vrai que l'appartenance à la francophonie relève de motivations variées : il y a les pays qui en font partie pour manifester leur attachement à l'expression française et contribuer à renforcer son rayonnement. Il y a ceux qui joignent de toute manière tous les clubs où ils sont acceptés, se disant qu'on a tout à gagner à dialoguer et échanger avec le plus grand nombre de partenaires possibles. Il y a ceux qui en attendent des retombées, sonnantes et trébuchantes, autrement dit des programmes d'aide financière.

Il faut ajouter que ces trois raisons principales ne s'excluent pas forcément. Mais il y en a souvent une qui domine.

LA FRANCOPHONIE est confrontée au plurilinguisme qui prévaut dans la plupart des pays qui la composent. Les réalités sociolinguistiques sont parfois diamétralement opposées d'un pays à l'autre.

Comment comparer les divers degrés de « l'usage du français » (puisque c'est là la dénomination officielle et le dénominateur commun des pays membres) dans des pays

comme la France où 98 % de la population est francophone, le Zaïre où seulement 5 % de la population est francophone, et la Tunisie avec ses 30 % de francophones ?

Et encore faudrait-il nuancer un peu plus à ajouter à ce recensement des francophones « réels », les francophones « occasionnels » dans chaque pays. Cela porterait à 70 % le nombre de francophones, réels et occasionnels, en Tunisie, où le français n'est pas langue officielle, et à 15 % au Zaïre où le français est seule langue officielle.

Et à 60 % le nombre de francophones en Algérie, où le français n'est pas langue officielle, et qui ne fait pas partie du regroupement de la francophonie.



Lettre de Paris

On touche là aux délicates réalités socio-linguistiques qui font que la promotion du français ne va pas de soi dans la francophonie. Elle s'accompagne aussi de la promotion des langues africaines transnationales (parlées dans plusieurs pays comme la langue Peul, la langue Haoussa...) à laquelle sont consacrés des fonds de la coopération francophone.

La promotion du français a des limites : celles par exemple qu'impose le mouvement d'arabisation de l'enseignement au Maghreb. (Arabisation contre laquelle des étudiants ont manifesté récemment en Algérie.)

La Roumanie et la Bulgarie seront observateurs au Sommet de Chaillot. Ces deux pays ont également fait acte de candidature à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), institution prépondérante de la francophonie.

Plusieurs pays africains sont hostiles à cette ouverture à l'Est, craignant qu'elle conduise à une diversion des fonds de coopération à leur détriment. On pourrait s'opposer à l'ouverture à l'Est au nom de la « qualité » de francophone, qui peut-on supposer fait défaut à la Roumanie et la Bulgarie.

LES RAISONS qui poussent à l'adhésion à la francophonie dictent la position adoptée devant les nouvelles candidatures. Si on est dans la francophonie pour étendre l'influence du français et accroître le marché des produits culturels francophones, on se réjouit de l'arrivée des nouveaux membres.

C'est donc plutôt de francophonies, au pluriel, qu'il faudrait parler. Stélio Farandjis, secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie (institution rattachée à la présidence française), propose le terme un brin cacophonique de « francopolyphonie »...

Il n'en reste pas moins que l'usage de la langue française a servi de point de départ au regroupement francophone, et que la convivialité linguistique doit continuer à être le pivot et le support de la francophonie.

On ne verrait pas très bien sinon, au nom de quoi la francophonie prétendrait pouvoir renforcer sa cohésion politique s'il n'y avait pas cette reconnaissance d'une parenté linguistique (acquise naturellement ou forcée par la colonisation, mais quand même aujourd'hui facteur de développement pour nombre de pays du Sud).

LETTRES AU DEVOIR

Université McGill en tête

DANS son article du 16 octobre 1991, relatif au classement des universités canadiennes établi par le magazine Maclean's, Isabelle Paré affirme que l'hebdomadaire « n'est pas particulièrement tendre envers les universités québécoises », et plus tard elle rapportera que « L'Université de Montréal, au dixième rang du peloton de tête, récolte la meilleure note des institutions québécoises ».

L'Université McGill est établie à Montréal depuis 170 ans, et Montréal se trouve bien au Québec. McGill jouit d'une licence d'enseignement, octroyée par le Gouvernement du Québec et reçoit un financement de ce dernier. Selon la définition normale du terme « québécois », on pourrait conclure que McGill est une université québécoise et l'on pourrait s'attendre que le reportage proclame fièrement qu'une université québécoise a été placée en tête du peloton des universités canadiennes.

Cet article a paru dans la section des nouvelles où le langage se doit de refléter le plus fidèlement possible des faits réels, et non dans la section d'opinion où le terme « québécois » aurait pu être perçu comme étant un message politique odieux.

C'est pourquoi, j'aimerais attirer votre attention sur cet écart de la réalité, commis à deux reprises, afin que vous puissiez rectifier quelconque impression suscitée, par inadvertance, dans l'esprit de lecteurs peu méfiants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Nicolas Steinmetz, MD
Dorval, 18 octobre 1991

Affaire de bélugas

DANS UN article du DEVOIR de mardi le 22 octobre 1991, M. Louis-Gilles Francoeur décrit une publicité du *New York Times* qui présente le développement hydro-électrique de la baie James et de la baie d'Hudson comme une catastrophe écologique. Sans vouloir commenter cette publicité que je n'ai pas lue, je me dois de relever des erreurs véhiculées par la réplique d'Hydro-Québec. Cette réponse suggère en page A-4 que «... dans l'estuaire du fleuve Nelson, au Manitoba, lui aussi harnaché, les chercheurs ont noté une expansion du troupeau de bélugas ». Je me dois de corriger puisque je suis le chercheur qui était en charge des décomptes de cette population en 1987.

La vérité, c'est que nous n'avons pas de base comparative pour déterminer si cette population a augmenté, diminué ou est resté stable suite à l'harnachement du fleuve Nelson. Il est vrai qu'en 1987 nous avons trouvé plus de bélugas dans l'estuaire et les eaux avoisinantes que durant les inventaires de 1965 mais ces deux inventaires ne sont pas comparables. L'inventaire de 1965 réalisé par d'autres chercheurs avec bien peu de moyens couvrait seulement l'estuaire, zone de concentration des bélugas, alors que celui de 1987 couvrait une vaste étendue d'eau, de l'estuaire vers le large jusqu'à 140 km des côtes. De plus, les méthodes d'inventaires utilisées durant les deux inventaires sont trop différentes pour permettre une comparaison.

Autre facteur confondant, cette population subissait jusque dans les années 60, une pression de chasse plus élevée que par la suite. La diminution de la pression de chasse devrait en principe avoir permis une croissance de la taille de la population durant cette période d'environ 30 ans. Nous n'avons pas de données suffisantes pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Nous ne sommes donc pas en mesure de dire si l'harnachement du fleuve Nelson a eu un impact ou non sur la population de bélugas qui l'habite, ni bien sûr de suggérer que l'accroissement de la population s'est produit malgré l'harnachement. Cependant, le fait que les bélugas se concentrent en grands nombres dans les estuaires de la baie d'Hudson en été et le fait que l'étendue d'un estuaire dépend de la quantité d'eau douce qui y parvient sont des raisons suffisantes pour s'interroger sur l'impact cumulatif du harnachement de tous ces cours d'eau sur les populations de bélugas de la baie d'Hudson.

Ce qui nous mène à l'affirmation que les bélugas de la baie d'Hudson se situent au nord du champ d'influence du projet Grande-Baleine. M. Francoeur a lui-même écrit (Hydro ramène Grande-Baleine à la case départ, LE DEVOIR samedi 19 octobre 1991) que « les renseignements préliminaires acheminés par la société d'État incluent toujours un détournement partiel des eaux de la rivière Nastapoka vers la Petite rivière de la Baleine. » M. Francoeur ignore peut-être que l'estuaire de la rivière Nastapoka, qui donne dans la baie d'Hudson, abrite une concentration de bélugas, qui, soit dit en passant, est classée « menacée » par le comité sur le statut des espèces menacées du Canada.

Il est sûr que les opposants au projet Grande-Baleine vont tenter de le dépendre sous un angle le plus défavorable possible tout autant qu'Hydro-Québec va tenter de le présenter sous l'angle le plus favorable possible. Je ne sais pas où M. Francoeur prend ses informations mais il me semble que, dans ce cas, il n'a pas fait de recherches approfondies sur ce sujet et a failli à son devoir de rapporter la nouvelle de manière objective.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

tive, tel qu'on serait en droit de s'attendre de ceux qui soit disant nous « informent ».

Pierre Richard
Winnipeg, 29 octobre 1991

Notre source d'information était, comme l'indiquait notre article, le vice-président à l'Environnement d'Hydro-Québec, M. Daniel Dubeau, et c'est votre droit le plus strict de ne pas abonder dans son sens ou celui de ses nombreux chercheurs.

D'autre part, je n'ai jamais dit comme vous l'affirmez, ni Hydro-Québec d'ailleurs, que « les bélugas de la Baie James se situent au nord du champ d'influence du projet Grande-Baleine ». Ce qu'Hydro-Québec a dit et que nous avons rapporté, c'est que « l'aire de mise à bas » des bélugas — et non le troupeau lui-même — se situe à l'extérieur du champ d'influence du projet.

Enfin, les bélugas de l'estuaire de la Nastapoka ne vont pas ressentir les effets du projet Grande-Baleine sauf, peut-être, pendant leur migration. En effet, le détournement de la Nastapoka, qui vous préoccupe, a été officiellement mis de côté par Hydro-Québec. Il est vrai, comme nous le rapportons le 19 octobre, que les « renseignements préliminaires » fournis avec l'avis de projet d'Hydro-Québec, font état de ce détournement. Mais c'est à titre informatif qu'Hydro-Québec rapportait avoir étudié cette variante qui, vérification faite, demeure toujours exclue du projet sous examen. Du moins jusqu'à nouvel ordre, comme l'ont précisé les porte-parole de la société d'État. — L.-G. F.

Réalité mexicaine

PRÉJUDICES, lieux communs et demi-vérités voilà ce qu'on lit dans les opinions du professeur Galleguillos dans l'article de Clément Trudel sur le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) du Mexique (le mercredi 6 novembre).

La longue permanence d'un parti au pouvoir dans une démocratie, comme c'est le cas du PRI au Mexique, n'est pas unique. Il existe au moins les cas du Japon, de l'Italie, de la Suède et d'Israël. L'alternance dans le pouvoir n'est pas un facteur obligatoire pour qu'un régime « passe » son examen de démocratie.

Les équivoques commencent quand on fait des États-Unis le point de comparaison. Il faut renouveler les perceptions et comprendre qu'un régime est d'un parti dominant s'il remplit les conditions suivantes : dominant en nombre, dominant pour négocier effectivement avec les autres partis, dominant dans un temps prolongé et dominant dans l'administration, pour pouvoir développer un projet historique (Pempel).

Un gouvernement prolongé signifie beaucoup plus qu'une série de victoires électorales : c'est l'occasion continue, pour un parti, de réaliser son agenda historique.

Nous attendons le jour où les analystes universitaires feront une recherche de fond sur la réalité politique mexicaine, loin des simplismes à la mode, selon lesquels le PRI doit perdre pour que l'on puisse accorder des espaces à la démocratie. Le régime nord-américain ne peut être, définitivement, la référence pour « qualifier » les démocraties, et encore moins celle de la complexe société mexicaine contemporaine.

Antonio Avila Diaz
Montréal, 7 novembre 1991